

# 27<sup>e</sup> assemblée générale annuelle

le 24 novembre 2016

Centre Shaw  
Ottawa ON



Association canadienne des agents financiers  
400 - 2725 pr. Queensview  
Ottawa ON – K2B 0A1  
1-877-728-0695

[www.acfo-acaf.com/fr/](http://www.acfo-acaf.com/fr/)

## Table des matières

Ordre du jour de la 27 <sup>e</sup> AGA .....	5
Compte rendu de la 26 <sup>e</sup> AGA (2015).....	6
Mot d'ouverture.....	7
Rapport annuel 2015 .....	8
Le rapport financier 2014 et le budget 2016.....	13
Les hypothèses clés.....	13
Les résolutions 2015.....	13
Période de questions et réponses.....	13
Rapport annuel 2016 .....	15
Introduction.....	16
En milieu de travail.....	16
À la table de négociation.....	21
Au siège social de l'ACAF.....	21
Sur la scène politique .....	24
L'avenir.....	25
États financiers audités 2015 .....	26
Budget de 2017 – Hypothèses clés / Points saillants.....	37
L'autorité requise.....	38
Les recettes.....	38
Le codage et les groupements .....	38
Les hypothèses clés.....	38
Budget 2017 .....	42
Règles et règlements relatifs au vote pour les élections et les résolutions .....	45
Candidates et résolutions 2016 .....	49
Candidats à l'élection.....	50
Résolutions.....	60
Annexe : Version annotée des modifications proposées .....	65

Collègues FI,

Comme vous le savez probablement, c'est la dernière fois que je vous fais part de mes réflexions à titre de président et de président du conseil d'administration. J'ai l'honneur d'occuper ce poste depuis 11 ans, et les mots me manquent pour exprimer toute ma gratitude d'avoir eu cette occasion. Nous avons connu une croissance incroyable en nombre et en influence. Nous avons atteint la maturité comme communauté et comme défenseurs de la gestion financière.

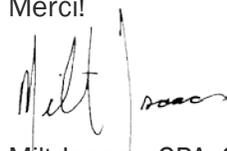
En réfléchissant aux 12 derniers mois, ainsi que j'en ai l'habitude dans le présent espace, j'ai pour objectif de voir comment tout cela s'imbrique dans le grand contexte de ce que nous sommes devenus. J'espère que vous me permettrez quelques réflexions d'ordre général et même un peu de nostalgie au moment où nous nous apprêtons à amorcer un nouveau chapitre de notre histoire.

L'année s'est révélée difficile pour tous les fonctionnaires, à cause de la longueur imprévue des négociations, faute de mandat pour la partie patronale, et de la débâcle de la mise en œuvre du système de paye. Le climat de respect à l'égard des fonctionnaires que le gouvernement avait promis s'est traduit par l'abolition de la loi antisyndicale et des investissements dans des programmes clés, mais il est difficile de séparer ces deux gestes des frustrations que ressentent tant les travailleurs que leurs représentants.

Cela étant dit, toutefois, en coulisses, la réputation de professionnalisme et de cohésion de la communauté FI a continué à grandir et à être reconnue. Depuis quelques années, l'ACAF est devenue une voix prédominante sur les enjeux clés en milieu de travail dans la fonction publique et à NAV Canada, de même qu'au plan des politiques. Il en est résulté des avantages pour la communauté en 2016. Nous avons réussi à obtenir de petits gains pour la communauté FI pour ce qui est notamment de l'encaissement des congés compensatoires et nous avons poursuivi notre rôle relativement à des enjeux clés, par exemple, l'équité salariale, l'imposition et les recettes, de même que la protection des dénonciateurs.

Tout cela est important car, même si certaines questions ne sont pas de notre ressort, la réputation de la communauté FI nous permet d'exercer une grande influence dans des enjeux où il est possible d'obtenir des gains. Et, c'est avec un sentiment de fierté que je tire ma révérence et cède la place à la nouvelle génération de dirigeants de l'ACAF : fierté pour nos accomplissements collectifs et fierté en prévision de ce que l'avenir nous réserve. Je vais m'ennuyer de représenter ce groupe incroyable, mais je suis impatient de voir ce que vous allez faire, tous et toutes.

Merci!



Milt Isaacs, CPA, CMA, CPFA

Président, Association canadienne des agents financiers

## Ordre du jour de la 27<sup>e</sup> AGA

Le jeudi 24 novembre 2016  
 Centre Shaw, Salle 205  
 55, promenade Colonel By  
 Ottawa ON K1N 9J2

1. Début de l'inscription	18:00
2. Mot d'ouverture	18:15
3. Début du service du dîner	18:30
4. Présentation des bourses d'études de 2016 de l'ACAF	18:45
5. Aperçu des résultats du Sondage sur l'état de la communauté FI de 2016	19:00
6. Discussion du rapport annuel de 2016	19:15
7. Discussion du rapport financier de 2015	19:45
8. Discussion du budget de 2017	20:00
9. Résultats du vote (élections et résolutions)	20:15
10. Autres questions	20:20
11. Hommage à Milt Isaacs	20:30
12. Levée de la séance	21:00

## **Compte rendu de la 26<sup>e</sup> AGA (2015)**

Le jeudi 26 novembre 2015, à 18h00  
 Centre Shaw  
 Salle 205  
 55, promenade Colonel By  
 Ottawa (Ontario) K1N 9J2

## Mot d'ouverture

**Joe Boughner**, directeur des Communications, souhaite la bienvenue à tous et à toutes à l'AGA et présente le **président, Milt Isaacs**.

**Milt Isaacs** fait remarquer qu'il est président de l'ACAF depuis 10 ans et que, lors de sa première AGA, il y avait quatre participants. Un nouveau record est établi en 2015, avec 160 participants. Il expose combien il était important pour lui, durant ses mandats successifs, d'accroître l'engagement des membres; l'ACAF appartient collectivement aux FI, et ce nombre sans précédent reflète cet engagement.

**Milt Isaacs** s'attarde sur la progression de l'ACAF. La communauté FI est passée de 2300 à plus de 4500 membres. L'ACAF est désormais reconnue mondialement et elle contribue à façonner le monde et à défendre les intérêts des agents financiers sur la scène mondiale; elle a organisé le sommet mondial sur le financement de la démocratie, auquel 140 pays étaient représentés. Il explique que l'ACAF sert d'exemple de ce qu'on peut apporter à une organisation lorsqu'on laisse les agents financiers jouer leur rôle.

**Milt Isaacs** discute des défis que l'organisation a dû relever dans un passé récent lorsqu'elle a perdu une source clé de financement. L'ACAF a pu redresser sa situation en cernant des efficacités économiques dans ses opérations et en augmentant les cotisations en 2011. Les cotisations mensuelles de l'ACAF restent encore les deuxièmes plus basses de l'ensemble de la fonction publique fédérale.

**Milt Isaacs** explique de quelle façon, lors de l'élection, l'ACAF a mis l'accent sur les politiques plutôt que sur les partis, notamment l'équité fiscale et la lutte contre la corruption. Il ajoute qu'à court terme, l'ACAF fait preuve d'un optimisme prudent pour ce qui est du comportement du nouveau gouvernement en matière de négociation collective. À long terme, l'objectif consiste à mettre l'accent sur les politiques de sorte que les sociétés et les institutions paient leur juste part et gardent l'économie du Canada forte.

**Milt Isaacs** aborde les initiatives de l'année à l'ACAF outre les négociations collectives, à savoir, la classification, les efforts de collaboration au palier international et un livre blanc sur le perfectionnement professionnel.

**Milt Isaacs** parle également de la façon dont la communauté FI a défendu l'importance des agents financiers au moyen de l'attribution et en réduisant de 3 à 2 le nombre de paliers de la procédure de règlement des griefs. Il souligne que l'ACAF n'a pas hésité à réparer les injustices ou à protéger les dénonciateurs qui en avaient besoin.

**Milt Isaacs** identifie ensuite les deux points qu'il veut faire ressortir de l'AGA : l'ACAF a un plan, et elle gère bien les cotisations de ses membres.

Après le mot d'ouverture de **Milt Isaacs, Lauren Doty**, l'agente des communications et de l'engagement des membres de l'ACAF, procède à un sondage auprès des membres afin d'en établir la ventilation par niveau FI, nombre d'années de service dans la fonction publique et genre.

**Milt Isaacs** passe ensuite au rapport annuel.

## Rapport annuel 2015

### Le perfectionnement professionnel

**Milt Isaacs** demande à **Raoul (Randy) Andersen**, vice-président de l'ACAF, de faire le point sur l'initiative de perfectionnement professionnel.

**Randy Andersen** déclare que, cette année, l'initiative de perfectionnement professionnel a principalement mis l'accent sur le livre blanc concernant le cadre de PP. Ce livre blanc, rédigé en collaboration avec CPA Canada, le Conseil du Trésor, le bureau du Contrôleur général et CIPFA, servira d'outil que tous les ministères pourront utiliser pour les permutations, le mentorat, les pratiques exemplaires et les points de référence ministériels.

**Randy Andersen** ajoute que cette initiative restera une grande priorité pour l'ACAF.

### Les représentants ministériels

**Milt Isaacs** présente ensuite **Dany Richard**, vice-président exécutif de l'ACAF, et lui demande de donner un compte rendu sur l'initiative des représentants ministériels.

**Dany Richard** fait l'éloge des représentants ministériels qui consacrent bénévolement de leur temps à la communauté FI. Ils assistent aux rencontres pour le compte de l'ACAF, agissent comme point de contact pour les FI, organisent des séances d'information avec présence de l'ACAF, participent à des téléconférences régulières et assistent à une conférence des représentants ministériels à Gatineau, lors de laquelle des séances de remue-méninges et la collaboration aboutissent à un plan d'action.

**Dany Richard** explique que ces liens servent à bâtir un réseau à l'intention des représentants et à ajouter de la valeur à la communauté FI. Il invite les membres à communiquer avec lui s'ils veulent organiser une séance d'information ou sont intéressés à devenir représentant ou représentante.

## La classification

**Milt Isaacs** invite ensuite **Stéphanie Rochon** et **Matthew Létourneau**, conseillers en relations de travail de l'ACAF, à donner un compte rendu sur l'initiative de classification. **Stéphanie Rochon** explique que Matthew Létourneau et elle travaillent à une révision de la classification visant à apporter des modifications d'ordre technique à la norme de classification FI; il s'agit là d'une solution temporaire, car une nouvelle norme s'impose depuis longtemps.

**Matthew Létourneau** parle ensuite de l'attribution, qui sert à établir qui l'ACAF représente, et des pourparlers de l'ACAF avec le Conseil du Trésor. Le processus est lent, et le groupe FI figure sur une liste d'attente pour aller de l'avant. L'ACAF veille à ce que ceux et celles qui exécutent des tâches de FI soient rémunérés en conséquence.

Un **membre** demande quel est le rang de l'ACAF sur la liste d'attente du Conseil du Trésor pour la révision de la norme dépassée.

**Milt Isaacs** répond que l'ACAF est au deuxième rang, derrière le groupe PA, et que cette situation dure depuis plusieurs années. Il ajoute que cette longue attente est frustrante et il insiste sur le fait que le groupe FI est vraiment le groupe qui doit avoir priorité.

## L'équité salariale

**Milt Isaacs** présente ensuite **Nicole Bishop-Tempke**, vice-présidente de l'ACAF, et lui demande de présenter un compte rendu sur l'initiative d'équité salariale. L'audition de la cause de l'ACAF a eu lieu en avril, et l'arbitre a rejeté la plainte de l'ACAF. L'arbitre a estimé que les témoins experts de l'ACAF n'ont pas réussi à s'acquitter du fardeau de la preuve pour ce qui est des descriptions de travail par rapport à celles des groupes comparables.

**Nicole Bishop-Tempke** explique que l'équité salariale reste une priorité pour l'ACAF et que l'association continue à évaluer ses options pour l'avenir.

Un **membre** demande pourquoi l'arbitre a tiré cette conclusion, quels sont les plans de l'ACAF et quel est l'échéancier de mise en œuvre de ce plan.

**Nicole Bishop-Tempke** explique que la cause d'équité salariale est un processus lent, que l'ACAF y travaille depuis de nombreuses années et qu'elle en est donc encore au stade de l'évaluation de ses options. L'échéancier fixé par le conseil visait l'évaluation initiale des options, et on s'attendait à ce qu'il soit achevé au début de 2016. Ses membres sont conscients de l'importance de l'équité salariale pour les FI, et on communiquera de plus amples renseignements aussitôt que possible.

Le **membre** demande s'il y a une date limite pour la présentation d'une nouvelle plainte.

**Nicole Bishop-Tempke** répond qu'il n'y a pas de date limite, car l'arbitre a décidé de ne pas instruire la cause. La plainte initiale avait été présentée parce que l'ACAF savait que la loi était sur le point

d'être modifiée, mais, étant donné que la loi n'a pas encore été modifiée, l'ACAF évalue actuellement l'option de présenter une nouvelle plainte.

**Stéphanie Rochon** explique que le groupe de travail sur l'équité salariale est en contact avec le Conseil du Trésor et qu'il sera avisé de toute modification sur le point d'être apportée à la loi. Elle signale aussi que les comparateurs doivent être à prédominance masculine (plus de 50 % d'hommes).

**Milt Isaacs** ajoute que l'ACAF a retenu les services des meilleurs avocats d'Ottawa et que les permanents connaissent à fond le dossier. Ils estiment qu'ils sont en bonne position et ils encouragent le conseil à continuer à examiner ses options.

### **Les négociations collectives**

Milt Isaacs présente ensuite **Grant Boland**, conseiller en relations de travail de l'ACAF et directeur intérimaire des Relations de travail, et lui demande de faire le point sur les négociations collectives.

**Grant Boland** explique que 2015 s'est révélée une année très difficile sur le plan des négociations parce que le gouvernement s'entêtait à vouloir abolir les congés de maladie et à les remplacer par un régime d'assurance-invalidité de courte durée de piètre qualité. Avec un nouveau négociateur du Conseil du Trésor et un nouveau mandat, l'ACAF espère qu'elle en arrivera à un autre règlement supérieur à la norme et que le nouveau gouvernement collaborera avec elle afin d'améliorer le régime actuel de congés de maladie.

Un **membre** demande pourquoi les séances de négociation collective durant la période électorale ont été repoussées.

**Grant Boland** répond qu'à cause des dispositions de transition du gouvernement en période électorale, le Conseil du Trésor estimait qu'il n'avait pas de mandat et que, même si c'était le cas, il ne pouvait pas en imposer un.

Un **autre membre** demande un sommaire de la proposition que l'ACAF a présentée à la table.

**Grant Boland** signale au membre que la proposition intégrale des deux parties figure sur le site web de l'ACAF, mais que les priorités sont l'accroissement du droit à des congés, le perfectionnement professionnel et la couverture de l'assurance de CPA. Il ajoute que tout FI peut communiquer avec lui directement pour lui poser des questions particulières au sujet des négociations collectives.

## Les relations de travail

**Grant Boland** passe ensuite aux relations de travail. Les dossiers de cas ont atteint un plateau élevé; ils portent sur diverses questions, notamment la gestion du rendement, le lieu de travail, le harcèlement et les mesures d'adaptation. L'intervention hâtive, aux premiers paliers, est cruciale pour le règlement de ces problèmes.

**Grant Boland** ajoute que l'ACAF compte six conseillers et conseillères en relations de travail, en plus de Scott Chamberlain, directeur des Relations de travail. Cela permet à l'ACAF d'offrir des services bilingues de qualité et de se lancer dans des initiatives comme la classification et l'attribution. L'ACAF a aussi deux étudiants en droit qui prêtent main-forte avec la plainte auprès de l'OIT et les préparatifs en vue du sommet sur le financement de la démocratie.

Un **membre** demande quelle est la politique de l'ACAF en matière de diversité.

**Milt Isaacs** répond que la représentation bilingue est une priorité pour l'ACAF, que ses effectifs reflètent la parité hommes-femmes dans la communauté FI, soit plus de 50 % de femmes, et que les effectifs sont recrutés en fonction de leurs compétences et de leurs aptitudes pour l'organisation.

## Les relations internationales

**Milt Isaacs** demande ensuite à **Tony Bourque**, vice-président de l'ACAF, de faire le point sur les relations internationales de l'ACAF.

**Tony Bourque** signale que l'ACAF est devenue un chef de file mondial en matière de lutte contre la corruption, d'équité fiscale et de protection des dénonciateurs à l'échelle mondiale, grâce au sommet sur le financement de la démocratie. CPA, CIPFA et l'OIT font aussi appel à l'ACAF comme spécialiste en la matière. L'ACAF joue également le rôle d'avocat principal dans la plainte auprès de l'OIT contre le projet de loi C-59, et Scott Chamberlain siège au conseil d'administration de Canadiens pour une fiscalité équitable. Il fait l'éloge de Milt pour son rôle dans l'élaboration de ces relations cruciales.

**Lauren Doty** procède ensuite à un sondage auprès des participants afin de savoir ce qu'ils pensent de la pertinence de l'information fournie dans les comptes rendus sur les initiatives et l'ordre de priorité qu'ils accordent aux initiatives (autres que les négociations collectives).

## La gestion des ressources

**Milt Isaacs** présente ensuite **Catherine Larrivée**, directrice de l'administration de l'ACAF, qui fait le point sur les opérations de l'ACAF. Comme partie intégrante de l'engagement que l'ACAF a pris de réduire les frais de fonctionnement et d'accroître les efficacités, l'association a lancé un nouveau système de gestion de cas et de gestion de l'adhésion. Elle a également signé avec ServicePlus une lettre d'intention visant à offrir d'importants rabais avec Rogers, Delta, AVIS, Apple, les Sénateurs d'Ottawa et autres. Le lancement aura lieu à la fin de mai.

**Catherine Larrivée** procède ensuite à un sondage auprès des membres afin d'établir leur degré d'intérêt pour la poursuite de l'initiative de Mise au point du printemps de l'ACAF.

Un **membre** demande si le sommet faisait partie de l'initiative de Mise au point du printemps.

**Catherine Larrivée** explique que le sommet a remplacé la Mise au point du printemps l'année dernière, mais qu'il s'agissait d'une activité non récurrente. La Mise au point du printemps reviendra en 2016, avec Clara Hughes comme conférencière principale.

### **Les communications**

**Joe Boughner**, directeur des Communications de l'ACAF, fait le point sur les communications à l'ACAF et il explique que 2015 s'est révélée une année difficile pour ce qui est de garder un ton professionnel tout en défendant ce en quoi l'Association croit. Lorsque les membres conservent leur fierté et leur professionnalisme, la tâche de l'équipe des communications s'en trouve d'autant facilitée.

**Joe Boughner** souligne qu'on a chargé Lauren Doty de modifier le rôle des services aux membres. Lauren a également piloté le sondage sur l'état de la communauté FI. Les résultats du sondage seront dévoilés au début de la nouvelle année. Maddie Rodriguez a aussi effectué des recherches et des travaux théoriques pour le compte de Milt, Scott ou Joe afin de valider et d'appuyer leurs idées.

**Joe Boughner** invite ensuite les membres à contacter l'équipe des communications pour lui faire part de leurs idées concernant la façon de communiquer avec eux. Il demande aux membres s'ils sont satisfaits de la qualité et de la fréquence des communications de l'ACAF et quels outils ils voudraient qu'on utilise.

### **L'avenir**

Dans son mot de clôture, **Milt Isaacs** déclare que l'ACAF est résolument optimiste, mais que la tendance mondiale aux mesures d'austérité reste un problème. À titre d'association, la gestion des ressources constitue un élément crucial, mais il faut poursuivre le combat. Le court terme est encourageant pour l'ACAF, mais le long terme reste incertain. La meilleure chose pour la communauté, c'est que les FI fassent leur travail au meilleur de leurs compétences et qu'ils croient en ce qu'ils font.

**Milt Isaacs** louange les permanents de l'ACAF pour leur motivation et il ajoute que le rôle des représentants ministériels deviendra plus dynamique dans l'avenir. Il estime que l'avenir est riche de promesse pour l'ACAF, car l'association est bien pourvue et déclarera probablement un excédent en 2016.

**Lauren Doty** procède ensuite à un sondage auprès des membres sur les plus graves problèmes qui se posent dans leur rôle, où ils se voient dans cinq ans et ce qu'ils pensent des résultats de l'élection.

## Le rapport financier 2014 et le budget 2016

**Milt Isaacs** renvoie les membres à la trousse de l'AGA, mais il donne un résumé du rapport financier. En un mot, l'ACAF trouve des efficiences là où elle le peut et elle dépense judicieusement.

## Les hypothèses clés

**Milt Isaacs** renvoie de nouveau les membres à la trousse de l'AGA. En 2016, on mettra davantage l'accent sur la réduction des frais de déplacement et le stockage infonuagique contribuera aux économies. Les hypothèses reposent sur 4250 membres, en tenant compte des congés et des exclusions, quoique l'ACAF ait 4550 membres. L'ACAF accusera son premier déficit en 2015, car le sommet sur le financement de la démocratie était une initiative énorme.

**Milt Isaacs** procède ensuite à un sondage auprès des membres présents sur leur degré de confiance à l'égard de la gestion financière de l'ACAF, de son leadership et de sa vision.

## Les résolutions 2015

**José Wilson**, auditrice de Ouseley Hanvey Clipsham Deep LLP, annonce que le compte rendu de 2014 a été adopté, que les états financiers audités de 2014 ont été approuvés, que le budget de 2016 a été approuvé et que OHCD a été approuvé comme auditeur pour 2015.

**José Wilson** annonce ensuite que Rob Hawkins et Richard Rizok ont été nommés au conseil d'administration.

**Milt Isaacs** souhaite la bienvenue à Richard Rizok au conseil d'administration et il remercie Karen Hall de ses nombreuses contributions à l'ACAF au fil des ans.

## Période de questions et réponses

Un **membre** demande ce qui a mené à la croissance de la communauté FI et, compte tenu des effectifs FI croissants, quelle devrait être la vision pour la communauté FI.

**Milt Isaacs** répond qu'au cœur du scandale des commandites, lors d'une rencontre avec le nouveau Contrôleur général du Canada, sa vision était de 5000 agents financiers et qu'il faisait du lobbying pour atteindre ce chiffre. Il explique aussi que l'ACAF se positionne constamment de manière à saisir les occasions pour viser à atteindre 10 000 FI, lorsqu'elles se présentent.

Un **membre** demande si le choix du moment du sommet sur le financement de la démocratie avait quelque chose à voir avec le paysage politique.

**Milt Isaacs** répond qu'il avait absolument tout à voir avec le paysage politique. Le choix du moment était délibéré et convenait parfaitement à l'ACAF.

**Milt Isaacs** déclare que l'assemblée générale annuelle est levée et il en profite pour dire que son poste de président a été le meilleur qu'il ait jamais eu, qu'il aime son travail et qu'il aime son organisation. Il espère avoir rendu ce qu'il a reçu et il exprime toute sa gratitude envers la communauté FI.

## **Rapport annuel 2016**

## Introduction

Dans le rapport annuel de 2015, nous avons prédit que la nouvelle année en serait une de transition; l'avenir pouvait être prometteur, mais nous savions que devions être prêts à travailler pour cet avenir. En rétrospective, il est manifeste que nous ne pouvions mieux tomber pile. Nous avons dû relever d'importants défis, notamment de nouveaux problèmes avec la débâcle du système de paye, et composer avec des frustrations constantes résultant de la lenteur des négociations collectives.

Toutefois, l'année a aussi connu sa part de réussites nouvelles et continues. Nous avons vu le gouvernement abolir sa loi antisyndicale. Nous avons trouvé de nouveaux moyens d'atteindre et d'engager les FI partout au pays. Nous avons aussi vu nos relations et nos efforts de défense des intérêts porter fruit du fait que l'ACAF est de plus en plus reconnue comme une voix importante sur des enjeux clés en milieu de travail et sur la scène politique. On nous a demandé de prendre la parole devant les deux chambres du Parlement et de prestigieuses organisations internationales. Et tout cela, grâce à la communauté FI : c'est la réputation hors pair du groupe FI pour son intégrité et son professionnalisme qui a établi cette crédibilité en premier lieu, et c'est votre travail qui nous inspire à continuer à la soigner.

Nous sommes fiers de la communauté que nous servons et nous nous efforçons en tout temps d'être à la hauteur. Comme toujours, tout au cours de l'année, nous avons continué à défendre les intérêts des FI dans tous les secteurs : en milieu de travail, à la table de négociation, au siège social de l'ACAF et sur la scène politique.

## En milieu de travail

Chaque année, nous sommes, à l'ACAF, frappés par le talent et l'engagement que nous constatons dans la communauté FI. Le travail que vous exécutez à titre de gestionnaires des fonds publics est crucial pour la fonction publique fédérale dans son ensemble et, de fait, pour tous les Canadiens et Canadiennes. Et il nous incombe de garantir que vous puissiez assumer ces tâches importantes dans les bons postes et dans un environnement de travail stable, favorable, avec de solides occasions de formation et de perfectionnement. Un des moyens les plus importants pour l'ACAF de défendre vos intérêts consiste à améliorer votre milieu de travail et à régler les problèmes qui y surgissent.

## Le système Phénix

Le système de paye Phénix est devenu un grave problème pour l'ACAF tout au cours de l'année. Les failles du système Phénix sont apparues dès sa mise en œuvre en février. L'Association a signalé les problèmes liés à Phénix dès le départ, et nous avons continué à participer aux discussions subséquentes pour défendre les intérêts des FI.

L'ACAF, de concert avec les autres agents négociateurs, a fait du lobbying afin que les fonctionnaires obtiennent le remboursement de leurs dépenses engagées à cause de Phénix, et nous sommes heureux de signaler que l'employeur vient d'accepter de rembourser ces dépenses. Parallèlement, nous avons présenté un grief de principe auprès de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique pour faire en sorte que nos membres soient protégés contre les répercussions de la débâcle du système de paye. L'ACAF est également l'un des trois seuls agents négociateurs dont les représentants ont rencontré la ministre Judy Foote en personne; nous avons expressément soulevé le problème des FI qui hésitent à soumettre leurs demandes d'intervention de paye par crainte de nuire à leur paye et abordé d'autres questions d'ordre général concernant Phénix et la communauté FI.

L'ACAF a aussi fait du lobbying auprès du Conseil du Trésor en vue de régler des problèmes propres aux FI et, de fait, elle a joué un rôle de leadership pour ce qui est de garantir que les congés compensatoires ne soient pas automatiquement encaissés. Les fonctionnaires peuvent désormais reporter l'encaissement de leurs crédits de congés pour une année additionnelle. Nous participons actuellement à des discussions avec le Conseil du Trésor afin de régler des problèmes relatifs aux relevés d'emploi (RE) et au remboursement des cotisations professionnelles de CPA. L'ACAF a également été le premier agent négociateur à exposer des problèmes possibles concernant les feuillets T4, en juin.

Il va sans dire que les problèmes du système de paye ont été très présents dans l'esprit de la communauté FI cette année, et l'ACAF a partagé cette préoccupation et cette frustration. Nous cherchons à obtenir des gains là où c'est possible, pour protéger les intérêts de nos membres, mais des problèmes de ce genre à la grandeur du système font aussi ressortir l'importance du dialogue à tous les paliers. Nous continuerons à lutter pour protéger les membres individuels que les problèmes touchent, tout en collaborant avec les décideurs aux échelons les plus élevés afin d'éviter d'autres graves problèmes dans l'avenir.

### **L'équité salariale**

L'ACAF a, au cours de l'été et de l'automne de 2015, consacré beaucoup de temps à examiner ses options en vue de régler les problèmes d'équité salariale encore en litige. Elle a décidé de présenter une nouvelle plainte d'équité salariale au début de 2016, en se fondant sur l'avis du Hay Group, un des meilleurs spécialistes en matière d'équité salariale au Canada, selon laquelle le groupe FI dans son ensemble accuse actuellement un écart salarial croissant attribuable à un traitement injuste par rapport aux groupes professionnels à prédominance masculine qui exécutent du travail de valeur égale.

La Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique (CRTEFP) a accepté notre nouvelle plainte d'équité salariale. En réponse, le Conseil du Trésor a déposé une requête en rejet au motif que les parties et les litiges sont les mêmes et que la CRTEFP a déjà rendu une décision sans appel dans cette affaire. L'ACAF conteste cette requête, et l'audition sur le bien-fondé de la cause aura lieu plus tard cette année.

Parallèlement à notre plainte d'équité salariale, nous avons participé aux travaux du Comité spécial de la Chambre des communes sur l'équité salariale. Ce comité a été constitué après que la Chambre eut adopté une résolution du NPD visant à régler les problèmes d'équité salariale dans les lieux de travail de régie fédérale. L'ACAF a fait du lobbying auprès des députés de tous les partis et elle a comparu devant le comité en avril. Nous avons fortement recommandé au gouvernement d'adopter un régime proactif d'équité salariale et les recommandations exposées dans le rapport de 2004 du Groupe de travail sur l'équité salariale, un rapport aussi appuyé par la majorité des experts et des autres organisations qui ont également comparu devant le comité.

En juin, le Comité spécial sur l'équité salariale a publié son rapport intitulé « Il est temps d'agir », qui souscrit à bon nombre des recommandations mises de l'avant par les comparaissants, notamment des recommandations particulières de l'ACAF visant à adopter d'autres mécanismes de règlement des différends, et qui renforce leur pétition en faveur d'un régime proactif semblable à ceux qui sont en place en Ontario et au Québec. En outre, dans son rapport, le comité recommande l'abrogation de la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public (LÉRSP). Le gouvernement a annoncé en octobre qu'il respecterait la plupart des recommandations du comité, quoique l'échéancier soit plus long que celui que nous espérions au départ. Le gouvernement n'a pas encore réagi à la recommandation d'abroger la LÉRSP.

L'année prochaine, l'ACAF poursuivra son travail relatif à cette initiative sur deux plans. Nous donnerons suite à la nouvelle plainte d'équité salariale présentée plus tôt cette année dans une tentative de régler une fois pour toutes les problèmes salariaux et systémiques qui se posent pour le groupe FI et nous continuerons à collaborer avec le gouvernement et le Conseil du Trésor pour aider à élaborer une solution plus juste et plus permanente en matière d'équité salariale dans l'administration fédérale.

### **Les représentants ministériels**

Les représentants ministériels de l'ACAF sont des bénévoles qui agissent comme liaison entre la communauté FI dans leurs ministères et/ou leurs régions et l'Association. Ils assurent la présence de l'Association dans les ministères, défendent les politiques et les positions de l'ACAF et aident à veiller à ce que la communauté FI soit informée des enjeux, de ses droits et des services que l'ACAF offre.

L'année dernière a marqué le 10<sup>e</sup> anniversaire du programme de représentants ministériels, et nous sommes heureux de signaler que nous continuons d'avoir un groupe enthousiaste et engagé de représentants voués à faire en sorte que la voix de la communauté FI se fasse entendre dans les ministères et les régions. L'année dernière, nous avons pour objectifs de soutenir et de faciliter les communications avec et entre les représentants et de continuer à accroître la représentation dans tous les ministères; nous sommes fiers de déclarer que nous avons atteint ces objectifs.

Au 14 octobre 2016, l'ACAF comptait 84 représentants ministériels formés, soit une forte hausse par rapport à l'année précédente. Cinquante-sept se trouvaient dans la région de la capitale

nationale et les 27 autres, dans les régions. Nous sommes particulièrement heureux de compter un nouveau représentant à Élections Canada, organisme dans lequel nous espérons établir une présence depuis quelque temps. Dans les rares cas où nous avons perdu des représentants, nous sommes fiers de signaler que ces départs sont attribuables au fait que ces personnes ont obtenu des occasions d'avancement et qu'ils ont progressé dans leurs carrières. Au total, nous avons formé 13 nouveaux représentants ministériels au cours de l'année.

Un des changements les plus importants que nous avons apportés en 2016 portait sur la structure même de la formation des représentants ministériels. Nous avons commencé à offrir des séances de formation individuelle à chacun et chacune des représentants afin de rendre l'orientation plus personnelle, efficace et rapide. L'agente de l'engagement des membres de l'ACAF a aussi joué un rôle plus actif dans les séances de formation au cours de l'année. Nous avons doté les représentants ministériels de ressources, notamment des trousseaux d'information et des calendriers à distribuer dans leurs ministères, ce qui leur a donné un plus grand nombre d'occasions d'engagement avec les autres FI.

Nous avons aussi facilité les communications entre les représentants ministériels de divers ministères en lançant un « channel » Slack des représentants ministériels de l'ACAF. Slack est une plateforme de collaboration et de messagerie en ligne sur invitation seulement. Cet outil a aidé les représentants ministériels à échanger des idées, des conseils et de l'information dans un format sans caractère officiel.

Enfin, au cours de l'année, l'ACAF a encouragé avec succès les représentants ministériels à profiter d'un plus grand nombre d'occasions de leadership, notamment en organisant des déjeuners, des FAQ et d'autres activités.

L'année prochaine, nous aurons pour objectif de continuer à faciliter les communications, à élargir notre base de représentants ministériels et à habiliter nos représentants ministériels à continuer à jouer des rôles de leadership.

### **La classification et l'attribution**

L'ACAF continue d'avoir pour importante priorité de promouvoir la classification et l'attribution adéquates des tâches FI. Notre objectif consiste à garantir l'intégrité du système de gestion financière et nous estimons qu'elle repose sur l'exécution des tâches FI par des FI et la classification adéquate des postes FI.

La Norme de classification FI est tristement dépassée. Elle ne reflète pas les changements de terminologie, de techniques et de pratiques qui se sont produits depuis son adoption en 1987 et elle ne soutient pas la gestion de carrière et l'avancement professionnel, source de grande préoccupation pour les FI.

Au cours de l'année, l'ACAF a continué à collaborer avec des consultants en classification et en attribution en vue d'examiner ses préoccupations et de formuler des recommandations, tant au cas par cas que pour le groupe dans son ensemble. Des représentants de l'équipe de la classification de l'ACAF et le consultant se sont rendus dans des ministères et au Conseil du Trésor pour aborder la question de la classification et de l'attribution avec les membres et les directeurs.

L'ACAF a continué à exercer des pressions sur le Conseil du Trésor pour qu'il entreprenne un examen en profondeur de la Norme d'évaluation des emplois FI. Au cours de l'année, l'ACAF a parallèlement poursuivi ses efforts auprès du Conseil du Trésor en vue d'apporter des modifications d'ordre technique à la norme de manière à la rendre plus à jour. Ces efforts ont porté fruit : le Conseil du Trésor a diffusé une nouvelle Norme d'évaluation des emplois FI en juillet. Cette nouvelle norme contient des modifications d'ordre technique à la terminologie et aux définitions, mais pas les modifications en profondeur recommandées. L'ACAF continuera à promouvoir une révision en profondeur de la Norme d'évaluation des emplois FI de 1987 dans l'avenir.

Au cours de l'année, l'ACAF a également préconisé des modifications au processus d'attribution. Nous avons contesté officiellement les ministères dans les cas où des tâches FI sont exécutées par des non-FI. À l'automne de 2016, l'ACAF a présenté une demande en vertu de l'article 58 auprès de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique (CRTEFP) à cet effet. L'ACAF a aussi amorcé des discussions sans caractère officiel avec plusieurs ministères afin de régler, en collaboration, les points de litige en matière d'attribution.

L'année prochaine, l'ACAF continuera à exercer des pressions sur le Conseil du Trésor afin qu'il tienne sa promesse que nous sommes les prochains sur la liste pour une révision exhaustive de la classification.

## **Le perfectionnement professionnel**

La communauté FI a constamment cerné le perfectionnement professionnel comme un enjeu important, et c'est pourquoi il reste toujours l'une des plus grandes priorités de l'ACAF.

Comme toujours, la pierre d'assise de notre initiative de perfectionnement professionnel l'année dernière a été la Mise au point du printemps annuelle. Notre activité cette année avait pour thèmes la conciliation travail vie et la santé mentale, deux secteurs que la communauté FI a cernés comme étant des enjeux importants. Pour l'occasion, la conférencière principale a été la médaillée d'or aux Jeux olympiques et activiste Clara Hughes et un groupe de discussion a abordé les problèmes de santé mentale dans la fonction publique.

En plus de tenir son activité annuelle, l'ACAF a continué à promouvoir auprès des ministères un plus grand nombre d'occasions de perfectionnement professionnel pour les FI, notamment l'approbation des congés requis. Nous préconisons également un plus vaste éventail d'occasions de perfectionnement professionnel, par exemple, la formation en compétences non techniques et l'engagement auprès du bureau du contrôleur général relativement aux recommandations formulées dans notre Cadre de perfectionnement professionnel de 2014.

## À la table de négociation

Malgré le changement de gouvernement, l'équipe de négociation collective de l'ACAF a connu une autre année de négociations difficile et frustrante. Le changement de gouvernement ne s'est pas encore traduit par un nouveau mandat, et le processus de négociation s'est compliqué à cause des problèmes constants du système Phénix auxquels la partie patronale a dû réorienter du personnel et des ressources.

Nous estimons que l'offre actuelle de l'employeur, des augmentations salariales de 0,5 % par année, est tristement inadéquate. La communauté FI a toujours réitéré que l'ACAF ne doit pas accepter moins qu'une rémunération et des avantages équitables pour les FI, et nous continuerons à remplir ce mandat. Le comité des moyens de pression au travail et de l'arbitrage exécutoire de l'ACAF a poursuivi ses travaux en vue de garantir que nous soyons prêts à toute éventualité. L'ACAF a pris l'engagement de défendre les intérêts de ses membres, et nous refusons d'accepter une offre qui ne constitue pas une amélioration juste et raisonnable de ce que nous avons à l'heure actuelle.

Nous sommes prêts en vue de l'arbitrage et d'autres formes de moyens de pression au travail, mais, du fait que le gouvernement actuel a abrogé la loi antisyndicale que le gouvernement précédent avait adoptée, notre mode de règlement des différends est désormais la conciliation exécutoire, non pas la grève. Quoique le mandat du gouvernement n'ait pas changé, l'abrogation de cette loi signifie que le gouvernement a rétabli des règles du jeu plus uniformes; nous estimons qu'il négocie de bonne foi, et nous continuons à faire preuve d'un optimisme prudent.

## Au siège social de l'ACAF

Nous savons que la défense des intérêts de la communauté FI n'a pas lieu uniquement dans les ministères ou la sphère publique : elle débute chez soi, au siège social de l'ACAF. Au cours de l'année, cet engagement s'est traduit par le maintien de la stabilité de notre situation financière, le maintien de notre taux élevé de réussite en matière de relations de travail, l'accroissement de l'engagement des membres et des communications et la poursuite de la rationalisation des opérations.

### Les relations de travail

L'année dernière s'est révélée encore une fois affairée et difficile pour l'équipe des relations de travail : certaines tendances ont été renversées et de nouvelles préoccupations ont surgi.

La charge de travail en relations de travail est restée stable au niveau élevé atteint l'année précédente. Le principal changement fut une hausse importante des plaintes relatives à la rémunération qui peut, dans une large mesure, être attribuée aux problèmes persistants du système de paye Phénix. Nous avons encore constaté une forte tendance aux plaintes portant sur la gestion du rendement, le refus de congés et le perfectionnement professionnel.

Au cours de l'année, nous avons réagi à des problèmes d'attribution et nous avons présenté notre première plainte d'attribution auprès de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la

fonction publique (CRTEFP). Nous continuerons à surveiller l'état d'avancement de cette plainte l'année prochaine.

L'année dernière, l'équipe des relations de travail avait signalé l'impossibilité de s'entendre avec l'employeur lorsqu'il s'agissait d'en arriver à des règlements individuels négociés; nous avons fait remarquer que l'employeur nous forçait de plus en plus à passer par toute la procédure contradictoire de règlement des griefs, ce qui était coûteux et exigeait beaucoup de temps. Nous sommes soulagés de signaler que, cette année, la tendance a été renversée. Avec l'élection d'un nouveau gouvernement, l'équipe des relations de travail a constaté un mouvement plus positif vers des ententes et des règlements négociés.

Parallèlement, notre taux de réussite reste extrêmement élevé. L'année dernière, le règlement positif de ces cas nous a permis d'obtenir notamment la rémunération d'intérim et la rémunération des heures supplémentaires refusées à tort, des recalculs de salaires et d'avantages sociaux et le remboursement de cotisations professionnelle et de financement de perfectionnement professionnel dans des cas où les demandes avaient été refusées, sans compter que nous avons contesté avec succès des mesures disciplinaires injustifiées et fait renverser des évaluations de rendement. Nous avons aussi continué à soutenir nos membres dans la divulgation d'actes répréhensibles au Commissariat à l'intégrité du secteur public.

Notre équipe des relations de travail a continué à se consacrer à nos initiatives fondamentales l'année dernière et elle le fera encore l'année prochaine.

### **La gestion des ressources**

La situation financière de l'ACAF reste stable car ses soldes de trésorerie et de placements continuent à augmenter.

Comme prévu, les recettes provenant des droits de commandite de fonds d'investissement de travailleurs ont encore baissé. Nous nous attendons à ce que les fonds soient liquidés d'ici la fin de l'exercice 2018 et nous gérons nos ressources en conséquence.

L'ACAF a l'habitude de dépasser les indices de référence. Notre portefeuille est positionné de manière à obtenir un rendement moyen de 6 % par année sur une période de quatre ans, et tout indique que nous atteindrons cet objectif en 2016. À long terme, nous détenons un portefeuille à faible volatilité très stable qui préserve notre capital et réduit les incidences de baisses importantes.

Au moment d'aller sous presse, nos recettes totales montrent un taux de croissance de 4 %. Dans le passé, le nombre de membres et les recettes provenant des cotisations syndicales sont restés stables, mais nous prévoyons une hausse dans les deux cas l'année prochaine.

En 2016, l'ACAF a continué à investir dans ses initiatives fondamentales, à savoir, les négociations collectives, la classification et l'attribution, l'équité salariale, l'activité de perfectionnement

professionnel la Mise au point du printemps et le rayonnement auprès des membres. Nous prévoyons la même tendance dans les dépenses l'année prochaine.

Dans l'ensemble, les perspectives de l'ACAF sur le plan financier sont solides et positives.

### **Les opérations**

Au cours de l'année, l'ACAF a continué à rationaliser ses opérations afin de lui permettre d'accroître l'efficacité tout en offrant à la communauté FI la même norme élevée de service. Notre équipe des opérations a trouvé des efficacités dans les systèmes internes, notamment la gestion des congés. Nous avons aussi négocié et mis en œuvre un nouveau programme d'avantages pour les membres, Perkopolis, qui offre des rabais aux FI sur toute une gamme de produits et de services.

Une des plus importantes innovations sur le plan des opérations l'année dernière a été le système de scrutin. L'ACAF est passée à un nouveau système en ligne qui garantit un degré élevé de sécurité, de confidentialité et de fiabilité, de même que des économies de plus de 10 000 \$ par élection.

Cette année, l'ACAF est revenue à la tenue de son activité annuelle de perfectionnement professionnel, la Mise au point du printemps. La conférencière principale était Clara Hughes, médaillée olympique et activiste canadienne. Nous y avons aussi fait appel à un groupe de conférenciers composé notamment de Jeff Moat, président de Partenaires pour la santé mentale; Lyne Wilson, directrice de l'Acquisition de talents et de la Santé organisationnelle à NAV Canada; et Jean-François Claude, fonctionnaire fédéral et porte-parole primé en matière de santé mentale. L'animateur du groupe était l'ancien député d'Ottawa Centre, Paul Dewar, qui est actuellement membre du conseil d'administration de Partenaires en santé Canada. La Mise au point du printemps de cette année a connu un taux de participation sans précédent, tant en personne, avec plus de 500 membres dans la salle, qu'en ligne.

L'année prochaine, nous aurons pour objectif de continuer à rationaliser nos opérations et à y trouver des efficacités tout en soutenant les équipes des relations de travail et des communications et en offrant le même niveau élevé de service à la communauté FI.

### **Les communications**

L'année dernière, l'équipe des communications de l'ACAF a continué à s'efforcer de produire des communications qui soient opportunes, pertinentes, informatives et succinctes.

Une des principales initiatives de l'équipe des communications de l'ACAF cette année a été le Sondage sur l'état de la communauté FI. Près de 1500 membres ont répondu au premier sondage annuel qui a révélé les préoccupations et les priorités des FI dans divers secteurs, notamment le perfectionnement professionnel, les congés et la conciliation travail-vie.

Au cours de l'année, l'équipe des communications a aussi joué un plus grand rôle dans le programme de représentants ministériels et dans l'accueil et l'orientation des nouveaux membres.

L'équipe des communications s'est aussi chargée d'un autre projet d'envergure, soit l'organisation et la coordination de la tournée de rencontres locales de l'ACAF. Des arrêts étaient prévus à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Montréal et Moncton. La tournée a donné aux FI dans des localités partout au Canada l'occasion de rencontrer en personne des représentants du siège social de l'ACAF pour leur poser des questions, obtenir des comptes rendus et discuter de questions de préoccupation pour la communauté FI. Le taux de participation dans chaque ville a été incroyable.

L'équipe des communications a continué à soutenir toutes les initiatives et tous les projets de l'ACAF. Elle a notamment appuyé l'activité de perfectionnement professionnel la Mise au point du printemps, l'initiative d'équité salariale et la défense des intérêts aux paliers national et international. L'équipe des communications de l'ACAF a documenté et rédigé « L'équité fiscale : une occasion de devenir chef de file », un livre blanc concernant l'équité fiscale et la lutte contre la fraude fiscale qui a été publié au début de l'automne. Ce document a été communiqué aux partenaires nationaux et internationaux et présenté au Comité des finances de la Chambre des communes dans le cadre de ses consultations prébudgétaires. L'équipe des communications a aussi soutenu les comparutions de l'ACAF devant les comités des finances et de l'équité salariale de la Chambre des communes ainsi que sa comparution devant le Caucus ouvert des libéraux du Sénat. L'équipe des communications de l'ACAF continue à cerner de nouvelles occasions de recherche en vue d'ajouter de la valeur à l'Association.

L'année prochaine, l'équipe des communications de l'ACAF aura pour objectif de piloter un plus grand engagement des membres, de devenir plus proactive dans ses efforts de recherche et de continuer à soutenir les autres équipes de l'ACAF dans leurs initiatives.

## Sur la scène politique

L'année dernière, l'ACAF a continué à voir les relations qu'elle a cultivées avec ses partenaires nationaux et internationaux porter fruit et valoir des avantages aux FI. Nous avons particulièrement mis l'accent sur la défense des intérêts politiques nationaux au cours de l'année, et il en est résulté un accroissement de notre profil, de notre influence et de notre crédibilité sur la scène nationale. On sollicite de plus en plus l'ACAF pour obtenir une perspective syndicale professionnelle équilibrée, nuancée sur d'importants enjeux, par exemple, l'équité salariale, l'équité fiscale et la protection des dénonciateurs.

L'année dernière, l'ACAF a été invitée à comparaître devant les deux chambres du Parlement. Des représentants de l'ACAF ont comparu devant le Comité spécial de la Chambre des communes sur l'équité salariale en avril, où nous avons recommandé l'adoption d'un modèle d'équité salariale plus proactif pour l'administration fédérale. L'ACAF a aussi abordé l'équité fiscale et la lutte contre la fraude fiscale devant le Comité des finances de la Chambre des communes et le Caucus ouvert des libéraux du Sénat.

Notre deuxième comparution devant le Comité des finances avait pour objet de présenter nos recommandations sur le budget dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2017,

notamment des recommandations figurant dans notre exposé de politique « L'équité fiscale : une occasion de devenir chef de file ». Ce document, qui renferme six recommandations pratiques et progressistes visant à réprimer la fraude fiscale, a été documenté et rédigé au cours de l'année.

Cette année, des représentants de l'ACAF ont rencontré des douzaines de députés, notamment des trois grands partis politiques, afin de promouvoir l'enjeu le plus important pour les FI, la dotation et le perfectionnement professionnel. L'ACAF a aussi participé à des activités nationales de défense des intérêts, par exemple, la Journée du lobby du Congrès du Travail du Canada.

L'ACAF coordonne actuellement les efforts anti-privatisation avec les syndicats de fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux. Les FI nous ont dit que la dotation était prioritaire, et nous sommes donc heureux de signaler que l'ACAF a réussi à obtenir le statut d'intervenante auprès de la Cour suprême de la Colombie-Britannique en vue de contester l'exclusion de la dotation, de la classification et des pensions à la table de négociation.

L'ACAF a aussi été choisie pour représenter 62 millions de travailleurs syndiqués de partout dans le monde pour le compte de la Commission syndicale consultative, en mars. À ce titre, l'ACAF a comparu devant l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la question de la lutte contre la corruption et de la protection des dénonciateurs. La protection des dénonciateurs est un important enjeu politique pour l'ACAF, un enjeu que nous défendons au palier international en pétitionnant pour une norme mondiale relative à la protection des dénonciateurs auprès de l'OCDE et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et au palier national, par notre travail en qualité de membres du comité consultatif pour le compte du Commissariat à l'intégrité du secteur public.

L'année prochaine, l'ACAF continuera à faire progresser son programme de défense des intérêts politiques au palier national concernant divers enjeux et, plus précisément, la privatisation, la dotation et la protection des dénonciateurs, afin de mieux défendre les intérêts de la communauté FI.

## **L'avenir**

L'année dernière a été remplie de changements, de défis et de réussites, et nous prévoyons sensiblement la même chose l'année prochaine. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli, tant des activités que nous avons organisées que des travaux que nous avons exécutés et, comme toujours, nous savons gré aux membres de la communauté FI de leur appui et de l'exemple de professionnalisme et d'engagement qu'ils donnent. L'année prochaine, nous comptons bâtir sur nos succès de la dernière année, relever de nouveaux défis et poursuivre les dossiers courants. Nous continuerons à être la voix des FI sur les enjeux importants, tout en offrant le niveau exceptionnel de service que la communauté FI mérite.

## États financiers audités 2015

**ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS**

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS  
31 DÉCEMBRE 2015

---



## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil d'administration,  
**Association canadienne des agents financiers:**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne des agents financiers, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes canadiens comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne des agents financiers au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément les normes canadiens comptables pour les organismes sans but lucratif.

### Paragraphe d'observation

Nous portons à votre attention la note 9 des états financiers qui décrit les ajustements sur l'exercice antérieur qui ont été apportés aux chiffres correspondants de 2014. Notre avis est sans réserve à l'égard de cette question.

*OHCID LLP*

**OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP**  
 Comptables public enregistrés

Ottawa (Ontario)  
 25 mai 2016

**ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014 (modifié)
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	313,145 \$	288,794 \$
Investissements à court terme (note 2)	6,009,780	5,959,449
Autres investissements (note 3)	-	8,624
Comptes débiteurs	257,505	237,393
Charges payées d'avance	69,233	98,455
	<u>6,649,663</u>	<u>6,592,715</u>
IMMOBILISATIONS (montant modifié, notes 5 et 9)	670,641	715,572
INVESTISSEMENTS À LONG TERME (note 2)	132,997	141,988
	<u>803,638</u>	<u>857,560</u>
	<u>7,453,301 \$</u>	<u>7,450,275 \$</u>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (retraité, note 9)	477,894 \$	304,580 \$
<b>ACTIF NET</b>		
Investissement en immobilisations (note 9)	670,641	715,572
Fonds du bâtiment (note 7)	1,000,000	1,000,000
Fonds de prévoyance conflit de travail (note 7)	4,374,258	4,374,258
Non affecté (note 9)	930,508	1,055,865
	<u>6,975,407</u>	<u>7,145,695</u>
	<u>7,453,301 \$</u>	<u>7,450,275 \$</u>

Approuvé par le compte du Conseil d'administration :

\_\_\_\_\_  
Président\_\_\_\_\_  
Membre du conseil d'administration

**ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014 (modifié)
<b>INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Solde au début de l'année comme indiqué précédemment	\$ 715,572	\$ 756,411 \$
Ajustement de l'exercice précédent (note 9)	-	3,130
Solde - début de l'année - 2014 modifié	715,572	759,541
Acquisition d'immobilisations	21,743	32,180
Amortissement (modifié, note 9)	(66,674)	(76,149)
	<u>670,641</u>	<u>\$ 715,572</u> \$
Solde au début et à la fin de l'année	1,000,000	\$ 1,000,000 \$
 <b>FONDS DE PRÉVOYANCE CONFLIT DE TRAVAIL</b>		
Solde en début d'exercice	4,374,258	\$ 3,920,937 \$
Transfert de fonds non affectés	-	453,321
Solde en fin d'exercice	4,374,258	\$ 4,374,258 \$
 <b>NON AFFECTÉ</b>		
Solde au début de l'année comme indiqué précédemment	\$ 1,055,865	\$ 843,345 \$
Ajustement de l'exercice précédent (note 9)	-	(163,225)
Solde - début de l'année - 2014 modifié	1,055,865	680,120
Variation afférente aux immobilisations	44,931	43,969
Transfert au fonds de prévoyance conflit de travail	-	(453,321)
Recettes (dépenses) nettes pour l'exercice	(170,288)	785,097
Solde en fin d'exercice	930,508	\$ 1,055,865 \$

**ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS**

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014 (modifié)
<b>RECETTES</b>		
Cotisations des membres	2,568,244 \$	2,550,853 \$
Droits de commandite Covington Capital (note 2)	249,649	289,367
Revenu de placement non réalisé sur les placements à court terme	-	326,064
Revenu de placement réalisé	277,268	171,836
Le financement de la démocratie	97,456	-
Autres recettes	31,755	-
	<u>3,224,372</u>	<u>3,338,120</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Perte de placement non réalisée sur les placements	109,125	-
Salaires et frais afférents (note 9)	1,489,563	1,296,035
Frais généraux d'exploitation (note 9)	509,127	538,514
Services professionnels et autres services commerciaux	751,811	343,677
Négociation collective	65,087	74,086
Développement professionnel	419,710	244,331
Frais du conseil et des membres	50,237	56,380
	<u>3,394,660</u>	<u>2,553,023</u>
<b>RECETTES (DÉPENSES) NETTES POUR L'EXERCICE</b>	<u>(170,288) \$</u>	<u>785,097 \$</u>

**ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014 (modifié)
<b>ENCAISSEMENTS (DÉCAISSEMENTS) LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES</b>		
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Recettes (dépenses) nettes pour l'exercice	(170,288)	\$ 785,097 \$
Postes hors caisse :		
Ajustement de l'exercice précédent	-	(163,225)
Amortissement des immobilisations	66,674	76,149
Plus-value latente des investissements à court terme	109,125	(326,064)
Variation des soldes du fonds de roulement hors caisse:		
Comptes débiteurs	(20,112)	156
Charges payées d'avance	29,222	(45,155)
Comptes créditeurs et charges à payer	173,314	135,646
	<u>187,935</u>	<u>462,604</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation des investissements à court terme	(159,456)	(637,447)
Diminution des autres investissements et des investissements à long terme	17,615	-
Ajouts aux immobilisations	(21,743)	(32,180)
	<u>(163,584)</u>	<u>(669,627)</u>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE</b>	<b>24,351</b>	<b>(207,023)</b>
Trésorerie début de l'année	288,794	495,817
<b>POSITION DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>313,145</b>	<b>\$ 288,794 \$</b>

**ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2015

L'Association canadienne des agents financiers (« l'Association ») est une organisation de travailleurs fondée en 1989 sous la raison sociale de l'Association des gestionnaires financiers de la fonction publique. L'Association représente les agents financiers de la fonction publique du Canada et de NAV Canada. L'Association a adopté sa présente raison sociale et s'est constituée en société sans but lucratif le 23 juillet 2004 en vertu des lois du Canada et, à ce titre, elle est exempte d'impôt sur le revenu.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

**1. IMPORTANTES POLITIQUES COMPTABLES****a) Comptabilisation des recettes**

Les recettes provenant des cotisations des membres sont comptabilisées sur une base mensuelle, lors de leur versement par les membres. Les droits de commandite sont comptabilisés sur une base mensuelle, conformément aux conventions de commandite. Les revenus d'investissements réalisés comprennent les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés sur les investissements. Les gains et pertes non réalisés sur les investissements à court terme représentent l'évolution des cours du marché.

**b) Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de certains éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés de certaines recettes et dépenses en cours d'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

**c) Amortissement**

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire, comme suit:

Matériel informatique	2 ans
Logiciels	1 an
Bâtiment et améliorations afférentes	25 ans
Infrastructure réseau, base de données	3 ans
Améliorations locatives	19 ans
Mobilier et accessoires	5 ans

**d) Investissements**

Les investissements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite évalués à la juste valeur de fin d'exercice. Les autres instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût, au coût amorti ou au coût moins les déductions appropriées pour dépréciation.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

**ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2015

**2. INVESTISSEMENTS**

Les investissements à court terme se composent de ce qui suit:

	2015	2014
Solde de trésorerie	64,677 \$	48,478 \$
Compte de trésorerie	-	75,000
Revenus fixes	2,870,586	3,095,160
Actions ordinaires	3,074,517	2,740,811
	<b>6,009,780 \$</b>	<b>5,959,449 \$</b>

Les investissements à long terme se composent de ce qui suit:

	2015	2014
Fonds Covington Capital II actions de classe B	401 \$	401 \$
Société en commandite VG Mezzanine I	132,596	141,587
	<b>132,997 \$</b>	<b>141,988 \$</b>

L'Association avait un placement dans les Fonds VenGrowth qui lui donnait droit à des droits de commandite. En 2011, les actifs des Fonds VenGrowth ont été acquis par Covington Capital. Au moment de l'acquisition, l'ACAF a accepté de co-commanditer le Fonds Covington (« le Fonds »). L'ACAF détient 99 actions de classe B (du total de 199 en circulation). Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, l'ACAF a droit à des droits de commandite annuels correspondant à 0,11% de la valeur liquidative du Fonds.

L'Association est associée commanditaire dans la société en commandite VG Mezzanine I.

**3. AUTRES INVESTISSEMENTS**

Les autres investissements se composent de peintures détenues pour fins de revente. Ces investissements ont été comptabilisés au prix coûtant sans amortissement. Ces peintures ont été radiées au cours de l'exercice 2015.

**ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2015

**4. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers de l'Association comprennent l'encaisse, des débiteurs, des placements, et des comptes créditeurs et charges à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Association n'est pas exposée à des risques significatifs liés aux taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou à des risques de marché découlant de ses instruments financiers et la valeur comptable des instruments financiers se rapproche de leur juste valeur.

Des investissements à court terme totalisant 1 267 136 \$ (2014 - 889 608 \$) sont comptabilisés en devises américaines. Ces investissements sont assujettis aux fluctuations du taux de change.

**5. IMMOBILISATIONS**

	Coût	Amortissement cumulatif	VCN 2015	VCN 2014
Matériel informatique	197,295	185,944	11,351 \$	11,997 \$
Logiciels	86,607	86,607	-	2,501
Bâtiment et améliorations afférentes	819,476	278,622	540,854	573,633
Infrastructure réseau, base de données	291,316	291,316	-	4,541
Améliorations locatives	107,038	14,084	92,954	98,588
Mobilier et accessoires	239,289	213,807	25,482	24,312
	1,741,021	1,070,380	670,641 \$	715,572 \$

**6. ENGAGEMENTS**

L'Association a engagé 23 499 \$ (2014 - 23 499 \$) à l'égard de la société en commandite VG Mezzanine I. Cette somme peut être exigible en tout ou en partie en tout temps par la société lorsqu'elle a besoin de fonds pour financer un investissement ou rembourser des dépenses qu'elle a engagées. Le montant total que l'Association a engagé à l'égard de cette société s'établit à 250 000 \$ et la somme versée au 31 décembre 2015 est 226 501 \$ (2014 - 226 501\$).

**7. ACTIF NET**

Comme il est indiqué dans l'état des variations des actifs nets, l'Association a affecté à l'interne l'utilisation de l'actif net pour les besoins à long terme. Ces actifs nets peuvent être utilisés à la discrétion du comité exécutif.

Les actifs nets affectés au fonds du bâtiment fournissent à l'Association des ressources à utiliser pour l'achat d'un nouveau bâtiment.

Les actifs nets affectés au fonds de prévoyance conflit de travail servent au besoin.

**ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2015

**8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le conseil d'administration a reçu des honoraires et des remboursements de salaire totalisant 57 495 \$ (2014 - 59 743 \$) pour compenser leurs services. Ils ont été remboursés 77 230 \$ (2014 - 78 277 \$) pour les frais engagés pour le compte de l'Association. Ces opérations ont été dans le cours normal des activités.

**9. AJUSTEMENT DE LA PÉRIODE ANTÉRIEURE**

Au cours de l'exercice 2015, il a été déterminé que les comptes créditeurs, charges à payer et les immobilisations ont été sous-estimés. Par conséquent, les actifs nets non affectés au début de l'année et l'amortissement ont été surévalués alors que les salaires et les avantages et les actifs nets investis en immobilisations ont été sous-estimés. L'impact de ce changement sur les montants de 2014 est comme suit:

	Montant indiqué précédemment	Correction	Montant modifié
<b>État de la situation financière</b>			
Immobilisations	705,376	10,196	715,572
Comptes créditeurs et charges à payer	112,996	191,584	304,580
Actif net investi en immobilisations	705,376	10,196	715,572
Actif net, sans restriction	1,247,449	(191,584)	1,055,865
<b>État des résultats</b>			
Salaires et frais afférents	1,267,676	28,359	1,296,035
Frais généraux d'exploitation	545,580	(7,066)	538,514
<b>État de l'évolution de l'actif net</b>			
Investi dans les immobilisations, solde au début de l'année	756,411	3,130	759,541
Amortissement	(83,215)	7,066	(76,149)
Unrestricted, balance début de l'année	843,345	(163,225)	680,120
Changement lié aux immobilisations	51,035	(7,066)	43,969
Revenu net pour l'année	806,390	(21,293)	785,097

Les montants dans les états des flux de trésorerie ont été modifiés en conséquence.

**10. RENSEIGNEMENTS COMPARATIFS**

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'année en cours.

## **Budget de 2017 – Hypothèses clés / Points saillants**

## L'autorité requise

Le Conseil demande l'autorité pour un possible déficit jusqu'à 257 200 \$ en 2017.

## Les recettes

Les recettes provenant des cotisations sont estimées sur la base de 4 300 membres en 2017, plus NAV Canada.

## Le codage et les groupements

Dans le cadre de l'examen général de notre processus budgétaire cette année, nous avons apporté de légères modifications aux groupements de postes budgétaires et à la structure de codage afin de mieux refléter l'état actuel des opérations. Ces changements figurent dans le budget inclus dans la trousse de l'AGA.

## Les hypothèses clés

### Les négociations collectives

- Négociations collectives – Nous aurons besoin de ressources modérées à importantes pour 2017 car la convention de la fonction publique a expiré en novembre 2014, et on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il y ait des négociations et/ou des impasses et l'arbitrage en 2017.
- La convention de NAV Canada expire en février 2017, et il faudra des ressources pour mener les négociations à terme en 2017.
- Les objectifs pour les négociations collectives restent les mêmes :
  - Remettre l'accent, et presque exclusivement, sur des augmentations salariales pour tous les niveaux FI afin de combler l'écart par rapport aux secteurs public et privé.
  - Préserver les avantages sociaux actuels, y compris obtenir au moins la valeur équivalente en contrepartie de toute érosion des crédits de congé de maladie.
- Le plan sous-jacent aux estimations repose sur les hypothèses suivantes :
  - Achèvement des négociations pour la fonction publique et NAV Canada en 2017 et achèvement du processus d'arbitrage en 2017.
- L'une ou l'autre des éventualités suivantes pourrait influencer sur le plan :
  - La négociation d'un règlement pour l'une ou l'autre des unités de négociation en 2016 réduirait presque entièrement les besoins de ressources en 2017 pour les négociations collectives.
  - Des percées importantes dans le dossier de l'équité salariale influeraient positivement sur le processus de négociation.

## La classification et l'attribution

- L'ACAF a investi dans la progression de la réforme de la classification pour la communauté FI. La norme de classification actuelle ne favorise pas la gestion / le développement de carrière et ne se prête pas à une structure de groupe qui satisfait aux exigences actuelles de la clientèle en matière de gestion financière. Une norme de classification adéquate se traduira probablement par un plus grand nombre de postes FI, car l'ACAF estime que de nombreux postes sont mal classifiés dans la fonction publique fédérale à cause d'une norme de classification dépassée.
- En 2013-2014, l'ACAF a collaboré avec le SCT en vue d'actualiser la norme actuelle. En 2015, le SCT a annoncé qu'il avait apporté des modifications d'ordre technique à la Norme de classification FI, mais qu'il n'entreprendrait pas encore de révision en profondeur. L'ACAF a toutefois appris qu'une révision exhaustive pour le groupe FI est effectivement prévue.
- Le résultat de cette initiative pourrait toujours varier en fonction du succès de plaintes d'équité salariale dans l'avenir ou d'autres efforts, par exemple l'initiative d'attribution qui vise à régler le problème de la classification erronée de postes FI.
- Cible pour 2016 :
  - Achever la demande en vertu de l'article 58 de la LRTPF présentée à la CRTEFP.
- Cible pour 2017 :
  - Donner suite à la demande en vertu de l'article 58 de la LRTPF présentée à la CRTEFP.
  - Contester la classification erronée de postes dans les ministères.
  - Faire le suivi auprès du SCT sur la perspective d'une révision exhaustive de la norme.

## L'équité salariale

- La plainte d'équité salariale de l'ACAF poursuivra son cours en 2017.
- Les affectations budgétaires pour ce poste se fondent sur nos meilleures estimations d'après l'expérience.

## Les relations ministérielles

- Cette initiative vise à établir des représentants ministériels (RM) de l'ACAF dans les ministères et les régions clés. Les RM donnent de la visibilité à l'Association et la représentent dans toute une gamme de rencontres de consultation patronale-syndicale et ils agissent à titre de lien de communication entre l'ACAF et ses membres.

- En 2017, nous espérons recruter des RM dans les grands ministères non encore représentés dans la RCN. Plus particulièrement, nous espérons en recruter à Environnement Canada, à Industrie Canada et à Patrimoine canadien, mais nous ciblerons aussi les autres petits ministères. Nous visons toujours à avoir des représentants dans tous les ministères.
- Nous chercherons aussi à ajouter de la profondeur aux RM dans certains des grands ministères. En 2017, nous continuerons à mettre l'accent sur l'accroissement des volets communication, coordination et collaboration du programme entre les représentants ministériels dans l'ensemble du pays. L'objectif ultime reste de se doter d'une voix commune et collective.
- L'expansion du réseau de RM régionaux de l'ACAF restera une priorité constante en 2017.
- On s'attend à ce que le recrutement reste une tâche constante car les RM vont et viennent dans la fonction publique fédérale et à l'intérieur et à l'extérieur du groupe.
- L'engagement des RM par téléconférence, réseautage et consultation devrait se poursuivre et s'accroître en 2017. Nous demanderons aux RM de jouer un rôle actif dans ces activités en 2017.
- Nous encouragerons les RM à réseauter avec leurs communautés FI et à les soutenir en 2017. Dans cette optique, nous prévoyons plusieurs déjeuners-conférences et séances d'information au palier local pilotés par nos RM.
- On adoptera en 2017 une approche individuelle pour la formation des RM, ce qui leur donnera des options de formation plus rapides et plus souples.

### **La défense des intérêts**

- Au chapitre de la défense des intérêts, l'ACAF tient à maintenir sa présence aux paliers national et international de concert avec ses partenaires clés et à appuyer les efforts nationaux et internationaux en vue de défendre les positions qu'elle a élaborées en 2015-2016. Du point de vue stratégique, ces efforts visent à marquer des progrès sociaux dans les enjeux cernés et à accroître le positionnement et l'influence en matière de politique et de développement des affaires.
- Les objectifs pour 2017 sont notamment les suivants :
  - Renforcer nos relations avec nos partenaires nationaux et internationaux et positionner l'ACAF de manière à maintenir et à renforcer son rôle de leadership.
  - Améliorer le profil national et international de l'ACAF auprès des décideurs, des membres et des non-membres comme source éminente et respectée d'expertise en

saine gestion financière de fonds publics, en lutte contre la corruption, en équité fiscale et en équité commerciale.

## **Budget 2017**

	2015 Budget	2015 Réel	2016 Budget	2017 Budget
<b>EXPLOITATION</b>				
<b>Recettes</b>				
Cotisations des membres	2,550,000	2,568,244	2,565,000	2,595,000
<b>Frais</b>				
Salaires et frais afférents	1,408,800	1,519,983	1,616,900	1,601,700
Frais du Conseil et des membres	192,600	65,889	147,500	123,400
Services professionnels et autres	451,000	760,579	444,200	522,000
Communications et promotions	81,500	32,824	52,500	59,000
Événements et voyage	737,800	667,090	479,500	544,100
Frais généraux d'exploitation	316,900	239,171	300,400	266,500
	3,188,600	3,285,536	3,041,000	3,116,700
<b>Déficit net d'exploitation</b>	(638,600)	(717,291)	(476,000)	(521,700)
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Fonds d'investissement de trav.	294,000	249,649	200,000	108,000
Revenu de placement	137,500	297,354	140,500	156,500
	431,500	547,003	340,500	264,500
<b>Déficit net</b>	(207,100)	(170,288)	(135,500)	(257,200)
<b>BESOINS EN CAPITAL</b>	145,000	21,743	100,000	-

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
	<b>Budget</b>	<b>Budget</b>
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Acitivité principale</b>		
Administration	351,700	402,700
Relations de travail	1,042,100	999,600
Communications	244,000	283,300
Direction exécutive	201,700	211,500
Installations et dépenses de bureau	355,800	337,600
Conseil d'administration	86,000	117,400
Négociation collective	155,000	113,600
Relations ministérielles	77,100	70,600
Initiatives	180,000	175,000
Événements	199,700	311,100
Conseils du travail et affiliés	16,000	16,500
Plaidoyer	124,900	76,800
Développement des affaires	7,000	1,000
	<b>3,041,000</b>	<b>3,116,700</b>

## **Règles et règlements relatifs au vote pour les élections et les résolutions**

1. Les présents règles et règlements sont établis par le Conseil d'administration de l'ACAF en consultation avec le comité des candidatures 2016, conformément à l'alinéa 6.4.1 du Règlement n° 1 de l'ACAF.
2. Le Conseil d'administration nomme, parmi les membres titulaires, un comité des candidatures composé d'au moins un (1) et d'au plus cinq (5) membres titulaires. Le comité des candidatures (ci-après appelé le comité) établi en vertu des Règlements de l'ACAF est responsable de la totalité du processus de vote pour l'élection des dirigeants selon la définition qu'en donne le Règlement n° 1 de l'ACAF, ainsi que pour les résolutions, les modifications et les autres questions sur lesquelles les membres sont appelés à se prononcer par vote. Le comité est constitué au moins soixante (60) jours avant la date de l'assemblée générale annuelle (ci-après appelée l'AGA) et dissous au plus tôt trente (30) jours après l'AGA.
3. Le président ou la présidente du comité est le président ou la présidente de l'ACAF à moins que son poste ne soit à pourvoir par élection, auquel cas le Conseil d'administration nomme à la présidence du comité un administrateur ou une administratrice de l'ACAF dont le poste n'est pas à pourvoir par élection. (Règlement n° 1, alinéa 6.4.3)
4. Lors de l'AGA ou de toute autre assemblée, le président ou la présidente du comité fait rapport de ses activités, assure la coordination avec les scrutateurs nommés afin que ceux-ci procèdent à l'élection et au vote pour les résolutions et voient au dépouillement, annonce les résultats et détermine le gagnant ou la gagnante au sort lorsque plus d'un (1) candidat ou d'une (1) candidate reçoivent le même nombre de votes.
5. L'élection des dirigeants se fait à la pluralité des suffrages.
6. Les membres nouvellement élus au Conseil d'administration entrent en fonction au dernier point à l'ordre du jour de l'AGA, pourvu que les résultats de l'élection soient alors disponibles.
7. Les membres du comité ne sont pas éligibles à l'AGA.
8. Le comité, sur avis aux membres signifié au moins soixante (60) jours avant l'AGA, lance un appel de candidatures aux postes de dirigeants.
9. Toutes les mises en candidature doivent être conformes aux dispositions des Règlements de l'ACAF.
10. Pour être prises en considération à l'AGA, les candidatures et les résolutions doivent être soumises au bureau national au plus tard quarante-cinq (45) jours avant la date de l'AGA.
11. Dans le cas où un membre siégeant au Conseil d'administration accepte sa mise en candidature à un poste vacant et, en conséquence, quitte son poste actuel par l'effet des Règlements, un autre appel de candidatures est lancé pour le poste ainsi devenu vacant, et les mises en candidature doivent être soumises au plus tard trente (30) jours avant l'AGA.
12. Le président ou la présidente du comité remet au bureau national une liste des candidats et les autres renseignements, fournis par chacun des candidats et n'excédant pas une (1) page, pour

fins d'inclusion dans la trousse de l'AGA afin d'aider les membres titulaires à faire un choix éclairé (les candidats ont le droit de soumettre au président ou à la présidente deux (2) pages supplémentaires de texte seulement pour fins d'envoi électronique à la date que le comité établit.

13. Le vote est tenu par une entreprise indépendante dont l'ACAF a retenu les services pour coordonner un vote électronique par Internet. Des scrutateurs tiers indépendants tiennent aussi un scrutin par bulletin de vote à l'AGA.
14. Le membre qui choisit de ne pas assister à l'assemblée et de voter peut voter en accédant au système de vote électronique et en soumettant son bulletin de vote durant la période au cours de laquelle le système de vote électronique est accessible. Ce système de vote électronique constitue la forme de vote par procuration approuvée par le Conseil d'administration conformément au paragraphe 9.16 des Règlements.
15. Le scrutin est secret.
16. Des scrutateurs sont sur place à l'AGA pour s'assurer que les personnes présentes à l'AGA sont admissibles à voter. Les scrutateurs sont en mesure de concilier les numéros d'identification personnels (NIP) qui ont été utilisés pour voter avec la liste des électeurs admissibles à qui on a envoyé un NIP pour fins de vote dans l'élection. Dans le cas de NIP perdus qui ont été utilisés pour voter, les membres qui désirent voter par bulletin de vote doivent remplir une Demande de bulletin de vote avant de s'en voir remettre un. Le NIP original perdu qui a été utilisé pour voter ne peut être supprimé du système, et le vote compte. Dans le cas où le nombre de NIP originaux perdus qui ont été utilisés pour voter pourrait avoir influé de manière importante sur les résultats d'une résolution ou d'une élection en particulier, le vote en cause est annulé et repris à une assemblée générale extraordinaire (AGE), conformément aux Règlements. Les scrutateurs communiquent les résultats au comité.
17. Le comité est responsable de l'approbation du format et de la conception des bulletins de vote électronique et(ou) papier utilisés par les membres pour voter.
18. Le comité fait rapport à l'AGA dans la ou les formes prescrites, sur les suffrages exprimés pour chacun des candidats et chacune des résolutions, modifications ou autres questions sur lesquelles les membres se sont prononcés; il rend compte de tous les NIP et de tous les bulletins de vote; et il conserve copie de ces rapports jusqu'à la dissolution du comité.
19. Le comité est dissous uniquement une fois que le Conseil d'administration et le comité ont établi qu'aucune contestation valide des résultats du vote n'a été présentée. En cas de contestation valide, le comité est dissous uniquement une fois que le Conseil d'administration a réglé la question. Au moment de sa dissolution, le comité détruit les bulletins de vote et ordonne au fournisseur du système de vote électronique de détruire tous les registres et autres documents relatifs à l'AGA ou autre scrutin dont il a la responsabilité.

## Administration

20. Le comité a la responsabilité de ce qui suit :

- 20.1 établir l'ordre des candidats comme suit :
    - b) les candidats sortants en premier, selon le nombre de leurs années de service au Conseil d'administration;
    - c) les nouveaux candidats ensuite, par ordre alphabétique.
  - 20.2 veiller à ce que toute la documentation soit bilingue;
  - 20.3 commander la création des NIP et leur jumelage à chaque membre admissible à voter et veiller à ce que ces documents soient adéquatement protégés;
  - 20.4 veiller à ce que les procédures pertinentes soient suivies pour l'envoi des NIP et des instructions relatives au vote à tous les membres vingt et un (21) jours avant l'AGA. Elles seront incluses dans les documents exigés en vertu de l'alinéa 9.13.2 du Règlement n° 1 de l'ACAF;
  - 20.5 donner aux membres des instructions concernant le vote, y compris des détails sur la façon d'exprimer leur suffrage et d'obtenir de l'aide si le membre a une question au sujet du processus de vote.
21. Le nom du membre et la date à laquelle il a exprimé son suffrage sont consignés dans le registre de contrôle. Il n'y est pas fait mention du sens dans lequel le membre a voté.
22. Le système de vote électronique est accessible durant la période de vote approuvée pour les membres. Une boîte de scrutin est disponible lors de l'AGA pour y déposer les bulletins de vote.
23. Les scrutateurs tiers indépendants dépouillent tous les bulletins de vote.

## **Candidates et résolutions 2016**

## Candidats à l'élection

Des notes biographiques sur chacun des candidats se trouvent en page suivante.

### Candidats à la présidence (1 poste)

- Raoul Andersen
- Dany Richard

### Candidats au poste d'administrateur(trice) (2 postes)

- Louise Amyot
- Marcel Boulianne
- Melanie Fugard
- Tessie Genise
- Karen Hall
- Alain Toni Jalkh
- Nathan A. Thompson

## Raoul Andersen

Chers collègues, je m'appelle **Raoul Andersen** et je pose ma candidature à la présidence de l'ACAF. À mon avis, pour la présente élection, il ne s'agit pas uniquement de « financer la démocratie », mais aussi de « rétablir la démocratie » au sein de notre Association. Votre conseil a posé le premier geste dans ce processus en proposant d'abolir la vice-présidence exécutive. J'estime que d'autres mesures s'imposent. En vertu des règles actuelles, seuls les membres du conseil qui ont siégé pour un mandat complet de quatre ans peuvent se présenter à la présidence. Il est concevable, selon le moment de l'élection, qu'il faille siéger un total de sept ans avant de devenir éligible. **J'ai confiance en tous nos membres** et je crois que nous devrions modifier nos règlements de manière à permettre de nouveau à tout membre de se présenter à la présidence. Ce droit ne devrait pas être réservé exclusivement à quelques privilégiés!



J'appuie aussi l'IGF et j'estime que l'ACAF devrait collaborer davantage avec cet important organisme. À titre de l'un des organisateurs de l'atelier « Les vents du changement » de l'IGF à St. John's, **le manque d'intérêt manifeste de notre Association et son soutien minimal pour cette activité m'ont frustré**. Il s'agit là d'une importante activité annuelle à laquelle prennent part un grand nombre de nos membres et, selon moi, elle mérite un appui matériel.

En mai, M. Richard, qui se présente lui aussi à la présidence, a déposé auprès de CPA une plainte contre KPMG, que celle-ci a qualifiée de « **non-sens diffamatoire** »<sup>1</sup>. **Votre conseil n'a pas été consulté, et je n'ai pas appuyé cette action qui, à mon avis, pourrait avoir des répercussions indéterminées.**

Je crois qu'étant donné que nous sommes dotés d'une importante réserve comptant plusieurs millions de dollars, **nous devrions vous retourner, à vous les membres, 500 000 \$**. Malgré la perte de recettes de Vengrowth, notre fonds de capital-risque, notre position financière reste enviable et nous ne devrions pas être obligés d'augmenter nos cotisations dans un avenir prévisible. **J'estime également qu'un changement indépendant dans l'examen de la gestion s'impose**. Au cours de la dernière année, l'ACAF, sous la direction de notre nouvel APF, a mis en œuvre un certain nombre d'améliorations dans nos contrôles internes. Je veux faire en sorte qu'aucun problème ou obligation d'ordre financier ne se pose dans l'avenir. Si je suis élu, je constituerai un comité chargé d'examiner ces propositions et de formuler des recommandations au conseil.

Les **négociations collectives** m'inquiètent également. J'estime que nous devrions chiffrer avec soin le coût de nos congés de maladie actuels et de toute solution de rechange et présenter ces chiffres aux membres avant la tenue d'un vote éventuel. Jusqu'ici, rien ne me porte à croire que c'est ce qu'on a planifié.

Je milite activement au sein de l'ACAF depuis bon nombre d'années et je compte presque 10 ans d'expérience en qualité de dirigeant élu de votre Association. J'ai occupé des postes jouissant de soutien et de collaboration et j'ai aussi œuvré dans un environnement très difficile. Je suis marié et père de quatre enfants et j'ai été actif au sein de l'association provinciale scolaire d'échecs comme bénévole et, également, comme entraîneur de basketball durant nombre d'années. Cela me confère une perspective unique.

Selon moi, la présente élection ne se limite pas à choisir un président; elle est également une question de **responsabilisation, de collaboration, de service aux membres**, ainsi que d'aide à garantir que l'ACAF s'occupe de la **défense des vrais intérêts de ses membres**. Je crois que nous avons besoin d'une nouvelle perspective et d'une démarche d'approche plus collaborative pour l'avenir. J'ai aussi établi un site web à **raacfo.com** où se trouvent de plus amples renseignements sur ma candidature et mes propositions.

Raoul Andersen MBA, CPA, CMA, mon adresse courriel : **randersen@acfo-acaf.com**

<sup>1</sup> Bruce Cheadie, la Presse Canadienne, 13 mai 2016.

**Dany Richard MBA, CPA, CMA**

Services publics et Approvisionnement Canada  
Place du portage, Gatineau, QC

**Quelques données biographiques :**

J'ai le plaisir d'être FI depuis neuf ans. J'ai passé presque tout ce temps à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Au cours de cette période, j'ai acquis de l'expérience précieuse en gestion des ressources et en politiques financières. J'ai aussi œuvré sept ans dans le secteur privé où j'ai occupé divers postes, notamment ceux de planificateur financier pour la Banque Nationale et de souscripteur pour CitiFinancial.

**Je veux devenir président parce que, si je suis élu, je vais :**

- lutter contre les mesures d'austérité qui minent nos congés de maladie, nos pensions, nos emplois, etc.;
- demander pour les FI des salaires plus élevés qui soient plus compétitifs par rapport à ceux du marché et qui suivent le rythme de l'inflation;
- maintenir le taux peu élevé des cotisations syndicales et leur utilisation à bon escient;
- nouer des relations avec des partenaires clés afin que la communauté FI puisse grandir et s'épanouir;
- offrir de meilleures perspectives de carrière et de mobilité dans les régions;
- préconiser un plus grand nombre d'occasions de perfectionnement professionnel, d'horaires de travail variables et de télétravail;
- positionner l'ACAF comme chef de file mondial;
- garantir la représentation bilingue au sein du conseil et promouvoir le bilinguisme dans la fonction publique;
- écouter ce que les FI ont à dire et garantir l'excellence en matière de représentation des membres.

**Je suis / serais un atout à titre de président parce que :**

- j'assume la présidence par intérim de l'ACAF depuis février 2016;
- j'ai été élu vice-président exécutif en novembre 2015;
- je compte cinq ans d'expérience au sein du conseil d'administration de l'ACAF;
- je suis comptable professionnel agréé (CPA);
- je détiens une maîtrise en administration des affaires (MBA);
- je suis parfait bilingue (E/E/E);
- je suis président du programme de représentants ministériels de l'ACAF;
- j'agis bénévolement à titre de délégué syndical de l'ACAF à SPAC depuis sept ans;
- j'ai participé aux deux dernières rondes de négociations collectives;
- je possède de l'expérience au sein d'autres conseils d'administration (CPA Québec et Caisses Desjardins);
- je comprends les défis qui se posent pour les régions car j'ai amorcé ma carrière dans la fonction publique à Montréal.

J'estime être le candidat le plus compétent; personne n'est plus engagé que moi envers les membres. Je crois en la communauté financière, qui mérite l'excellence de ceux et celles qui désirent la représenter, et vous ne devez exiger rien de moins. Je sollicite votre appui lors de la prochaine AGA.

**Louise Amyot, CPA, CGA**

Agence Spatiale Canadienne  
Saint-Hubert, Québec



C'est avec grand intérêt que je pose ma candidature pour le poste d'administratrice du conseil de l'ACAF. Je m'adresse à vous afin d'avoir votre soutien pour appuyer ma candidature.

**Expérience de travail**

J'ai commencé ma carrière d'agent financier en 1999, à Ottawa pour le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Après deux ans, je suis revenue au Québec pour poursuivre ma carrière à l'Agence Spatiale Canadienne (ASC) où j'ai occupé différentes fonctions telles qu'analyste financier principal des politiques financières et d'évaluation de contrôles internes des processus opérationnels.

**Implication et engagement auprès de l'association**

Je me suis toujours portée volontaire pour aider les membres de la collectivité des FI. Ainsi, en 2012, j'ai accepté de devenir la représentante ministérielle de l'ACAF pour ASC. De plus, je suis aussi membre de l'équipe de négociation qui siège à la table de discussion avec le Conseil du Trésor, ce qui me permet de faire valoir et défendre les revendications pour la prochaine convention collective. En occupant ces fonctions, j'ai développé un grand intérêt pour toutes les activités réalisées par l'association ainsi que les responsabilités reliées au support à apporter à la collectivité des agents financiers.

Je souhaite poursuivre mon engagement auprès de l'association et devenir membre du Conseil d'administration. Lorsque je serai élue, je me ferai un devoir :

- de partager les préoccupations des membres auprès du conseil d'administration;
- d'améliorer la communication entre les membres et l'association;
- d'assurer une utilisation appropriée de nos cotisations syndicales afin qu'elles demeurent une des plus basses de la fonction publique;
- de maintenir une équipe dynamique, engagée et dévouée à vous représenter.

En résumé, je serais très heureuse de représenter la communauté des FI si vous votez pour moi. Je suis convaincue que mon apport serait bénéfique pour le Conseil d'administration.

**Marcel Boulianne, PMP**

Bureau de l'infrastructure Canada  
180, rue Kent, Ottawa (Ontario)

**Quelques données biographiques :**

Je suis FI depuis 19 ans. Je suis titulaire d'un BComm de l'Université McGill et titre de professionnel en gestion de projets agréé (PMP). J'ai occupé les postes suivants dans les ministères suivants :

INFC – Gestionnaire des Services consultatifs pour les paiements de transfert (S&C)	2015-2016
SCT – Analyste des politiques (Politique de gestion des systèmes de GF) + Transformation de la GF	2007-2015
AAAC – Pilote de SCSA, planification d'entreprise & autres priorités et projets ministériels	2005-2007
RHDCC – Travail au nouveau bureau du Contrôleur général et direction du Secrétariat du Conseil des ADPF	2004-2005
TPSGC/RG – Travail dans le PCÉAF, procédures en fin d'exercice, comptes publics et Transition à la SIF	1999-2004
StatsCan – Début comme agent d'admin (AS), puis diverses tâches FI dans les Opérations financières	1992-1999

**Je veux devenir membre du conseil d'administration parce que, si je suis élu :**

- je tenterai de faire en sorte que la gestion financière soit reconnue, soit de plus reconnue, comme fonction essentielle au sein du gouvernement
- je mettrai l'accent sur les questions touchant la communauté FI dans les ministères et je veillerai à garantir un équilibre entre les agents financiers agréés et non agréés à l'appui de la fonction des finances
- j'aimerais examiner des options afin que la communauté FI ait l'occasion de s'engager et de collaborer avec des organismes à vocation semblable dans les autres paliers de gouvernement et à l'échelle internationale
- j'apporterai mon expérience et ma perspective de la communauté FI fondées sur 16 années de rôles actifs à l'Institut de la gestion financière ([www.igf.ca](http://www.igf.ca)), notamment le rôle de président national.

**Je suis qualifié et je serais un atout à titre de membre du conseil d'administration parce que :**

- je suis un gestionnaire de projet proactif, parfaitement bilingue, qui compte plus de 20 ans d'expérience progressive et qui cherche à offrir du leadership stratégique en matière de finances en vue de soutenir, de faciliter et d'obtenir des résultats;
- je comprends les enjeux pour la communauté FI et j'appuie fortement l'orientation actuelle de l'ACAF;
- je possède 10 ans d'expérience au sein de conseils d'administration, avec formation pertinente et formation en gouvernance;
- j'ai dirigé avec succès un changement de gouvernance transformationnelle à l'IGF et j'ai lancé de nouvelles idées et de nouveaux comités destinés à aider à rendre l'organisme plus souple et plus réactif;
- j'ai une bonne compréhension du BCG/SCT et de leur soutien de la communauté;
- j'ai aimé mes 16 ans de bénévolat à l'IGF, notamment le programme de la Section de la Capitale, président de la Semaine de PP, directeur des Affiliations/Partenariats et président national; et
- je soutiens la vision et la mission de l'ACAF et j'aimerais contribuer en réalisant quelques initiatives et réussites qui permettront à notre communauté de changer positivement et de grandir.

## Melanie Fugard, BBA, CPA, CGA

Ministère de la Défense nationale  
Victoria (Colombie-Britannique)



Je suis agente financière dans la fonction publique fédérale (FPF) depuis février 2008. Après avoir rencontré des FI en 1999 tandis que je travaillais comme ASO1 dans la Garde côtière, j'ai rapidement décidé que c'était le cheminement de carrière que je voulais suivre et je me suis inscrite au programme de CGA. Lorsque j'ai obtenu mon titre professionnel en 2007, j'étais auditrice à l'ARC, mais je me suis immédiatement portée candidate pour un poste FI au MDN à Victoria. À titre de FI, j'ai travaillé en politique financière et en gestion des ressources et, aussi, comme agente d'éthique. Parallèlement, je suis l'agente financière de la BFC Esquimalt, avec accent sur la gestion du budget en cours d'exercice. Je suis devenue représentante ministérielle en 2012 et, depuis, j'ai siégé à divers comités patronaux-syndicaux locaux.

Je serais honorée de siéger au Conseil d'administration de l'ACAF. Mon premier contact avec notre organisation a consisté à me renseigner sur une politique troublante qui était en cours d'adoption pour les militaires et le personnel civil au MDN. Comme la politique semblait excessive pour le personnel civil, je l'ai portée à l'attention de l'ACAF. La réponse professionnelle que j'ai reçue a été impressionnante. Résultat, grâce à notre syndicat : au lieu de forcer les civils à se plier à la politique, on leur a respectueusement demandé de le faire. Après cette expérience, j'ai voulu m'impliquer davantage auprès de l'ACAF!

J'ai été privilégiée de faire partie du comité de la rémunération et des avantages sociaux, lors d'une ronde antérieure de négociations, et d'agir comme remplaçante dans l'équipe de négociation, au cours de la même ronde. Je me suis familiarisée avec le processus de négociation et j'ai eu la piqure pour les relations de travail. Cette expérience a solidifié mon engagement d'aider à combler l'écart dans les salaires des FI. Nous, les FI, avons du rattrapage à faire par rapport aux salaires des groupes professionnels comparables pertinents, à l'intérieur comme à l'extérieur de la FPF. La communauté FI est un groupe professionnel et bon nombre sont des CPA. Notre rémunération devrait correspondre à celle des autres groupes professionnels de la FPF. Si je suis élue, je travaillerai d'arrache-pied pour atteindre cet objectif.

J'ai aussi participé au comité de PP de l'ACAF. J'entends parler de FI qui éprouvent de la difficulté à être rémunérés pour leur PP et/ou à obtenir un congé pour assister à des activités de PP. Le PP est crucial pour les agents financiers; nous devons veiller à ce que les gestionnaires et l'employeur reconnaissent que le PP est une « nécessité », et non pas du « luxe », pour les FI! Comme membre du Conseil d'administration, j'aurais une voix plus forte pour ce qui est de garantir que tous les FI, dans tous les ministères, aient égalité d'accès à du PP de qualité.

Si je suis élue, je travaillerais d'arrache-pied pour garder les cotisations basses. Le niveau de nos cotisations est le plus bas de tous les autres syndicats de fonctionnaires fédéraux, et nous devons veiller à ce qu'il le reste, de manière que les FI aient plus d'argent dans leurs poches, tout en continuant à assurer le niveau le plus élevé de gouvernance. Cela comprend travailler à faire en sorte que tous les FI jouissent d'une bonne conciliation travail-vie, un environnement de travail sain et sûr, et qu'aucun(e) FI ne se sente obligé(e) de se présenter au travail malade.

Notre Conseil d'administration fait de l'excellent travail pour tous nos membres, mais environ 54 % des FI sont des femmes et, pourtant, le Conseil d'administration de l'ACAF compte une seule femme. Une voix féminine additionnelle améliorerait l'équilibre de genre au sein du Conseil d'administration de l'ACAF. J'aimerais être cette voix. J'ai siégé à d'autres conseils d'administration, tout récemment à celui du chapitre de Victoria de l'IGF, et j'estime que j'apporterais une énergie et une expérience nouvelles à l'ACAF.

Bref, je serais ravie de servir la communauté FI en faisant partie de ce groupe progressiste et productif de personnes qu'on appelle le Conseil d'administration de l'ACAF! Nous avons beaucoup progressé comme agents financiers dans la FPF, grâce en grande partie aux efforts de l'ACAF, mais il reste encore beaucoup de pain sur la planche et je suis prête à travailler!!! J'espère que j'obtiendrai votre suffrage au poste d'administratrice.

## Tessie Genise

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAAC)  
Winnipeg (Manitoba)



### Notes biographiques :

J'ai été agente financière à AAAC durant presque 19 de mes 21 années dans la fonction publique fédérale. J'ai amorcé ma carrière dans la fonction publique fédérale au ministère du Service correctionnel du Canada à Stony Mountain (Manitoba). Ensuite, j'ai eu la chance de travailler à AAAC, où je suis encore aujourd'hui. De 2007 à 2010, j'ai été membre du Comité de gestion de l'inclusivité à AAAC.

Je suis une représentante ministérielle de l'ACAF active et engagée depuis mars 2006 et j'ai été membre du comité de négociation collective.

### Si je suis élue au Conseil d'administration de l'ACAF, j'aimerais :

- Mettre l'accent sur vous, les MEMBRES – en particulier pour ce qui est des enjeux qui vous intéressent tous et toutes, par exemple, de meilleurs salaires, les conditions de travail, les avantages sociaux et la représentation
- Représenter tous les membres, en mettant en particulier l'accent sur les membres de la région de l'Ouest
- Prêter l'oreille à vos préoccupations et être votre voix
- Promouvoir des rencontres locales périodiques, à intervalles réguliers. La récente rencontre locale tenue à Winnipeg, qui a attiré plus de 80 membres, est la preuve que les membres apprécient que leurs représentants syndicaux fournissent de l'information pertinente en personne

### Je suis qualifiée / serais un atout à titre de membre du Conseil d'administration parce que :

- Je vous offre compétence, intégrité et professionnalisme
- Je suis prête, disposée et capable
- Je travaillerai pour vous et je serai votre voix
- J'apporte beaucoup de connaissances en matière d'administration et de gouvernance car j'ai siégé aux conseils d'administration de diverses organisations « à but lucratif et sans but lucratif »
- Je suis politiquement impliquée et active
- Je suis une « Advanced Communicator Gold » de Toastmasters International Inc et j'ai siégé à titre d'administratrice régionale pour le District. J'ai occupé divers postes de direction pour le club depuis 2003.
- Je suis axée sur la clientèle et l'excellence dans le service et j'ai fait mes preuves comme en font foi mes antécédents de résultats positifs
- Je suis une candidate qui écoute avec empathie

**Le 24 novembre 2016, je sollicite votre suffrage au poste d'administratrice! Merci.**

## Karen Hall

Mes collègues FI, vous m'avez fait l'honneur de me permettre de siéger pour un mandat à titre d'administratrice et un mandat à titre de vice-présidente exécutive au Conseil d'administration de l'ACAF dans le passé. Malheureusement, je n'ai pas été en mesure de présenter de nouveau ma candidature l'année dernière à cause de problèmes personnels qui m'auraient empêchée de vous consacrer le temps et les efforts que, selon moi, vous méritez des administrateurs qui vous représentent.

Durant mes précédents mandats, voici quelques points que j'ai fait progresser pour les FI :

- J'ai été membre du comité de la rémunération et des avantages sociaux pour plusieurs renouvellements de la convention collective et j'ai notamment présidé l'équipe responsable de la convention actuelle. Cette convention nous a valu des avantages que les autres groupes n'ont pas obtenus, par exemple, la capacité de nos nouveaux FI de se prévaloir d'un plus grand nombre de congés annuels plus tôt dans leur carrière.
- J'ai présenté à l'ACAF une proposition visant à organiser une activité de perfectionnement professionnel à l'intention des FI, qui a abouti à notre Mise au point du printemps annuelle.
- Pour une certaine période, j'ai présidé le comité qui a piloté nos efforts en vue d'atteindre l'équité salariale et je continue à appuyer cette initiative.
- J'ai travaillé à faire en sorte que vos fonds soient bien gérés. J'ai proposé des occasions d'économies afin de réduire nos dépenses et de faire en sorte qu'il n'y ait pas lieu d'augmenter vos cotisations syndicales.
- Je me suis efforcée d'établir des relations de travail positives avec mes collègues.
- J'ai eu comme priorité de maximiser la transparence et la responsabilisation dans l'examen de la structure de gouvernance de l'Association.



J'ai soutenu avec passion la communauté FI en faisant du bénévolat à l'ACAF et au chapitre de Vancouver de l'Institut de la gestion financière de 2003 jusqu'à mon déménagement à l'île de Vancouver, l'automne dernier.

Je suis CPA et FI depuis 2001 et je travaille actuellement à Service correctionnel du Canada en Colombie-Britannique. Antérieurement, j'ai travaillé pour la GRC en C.-B., dans divers postes de FI 01 à FI 03.

Je sollicite de nouveau votre appui en vue de jouer, encore une fois, un rôle dans l'orientation stratégique de l'ACAF. Si vous me faites ce privilège, je continuerai à veiller à ce que notre communauté soit respectée et à ce que nos voix soient entendues.

**Alain Toni Jalkh, CPA, CGA, candidat au MBA, BCom (gestion), BCom (comptabilité)**

<http://www.linkedin.com/in/alainjalkh>

Alain Toni Jalkh est conseiller financier (FI) à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté (IRCC) à Ottawa, où il est chargé de fournir des conseils financiers à la haute direction du Secteur des politiques. Durant six ans, Alain a travaillé à titre de FI dans divers ministères, notamment le ministère de la Défense nationale (MDN) et Travaux publics (TPSGC). Il siège à plusieurs conseils d'administration (voir les détails ci-dessous). Alain a obtenu un baccalauréat en commerce (gestion) et un baccalauréat en commerce (comptabilité) de l'Université d'Ottawa. Il est également titulaire d'un diplôme spécialisé d'études supérieures de comptable professionnel agréé de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Alain est actuellement candidat au MBA tout en travaillant à temps plein.

**Si je suis élu à l'ACAF, je vais :**

1. Collaborer avec mes collègues et prendre des décisions clés dans l'intérêt de nos membres, en analysant en détail tous les précieux commentaires provenant des sondages de l'ACAF et en élaborant un plan d'action.
2. Lutter afin de rétablir la notoriété de notre profession de manière à faire en sorte que nous soyons respectés comme professionnels.
3. Travailler étroitement avec l'équipe de négociation collective pour veiller à ce que tous les membres obtiennent des conditions salariales justes par rapport à nos collègues qui travaillent dans le secteur privé.
4. Contribuer à la diversité en offrant une représentation bilingue à partir de la région de la capitale nationale, ce qui réduira aussi les frais de déplacement pour les rencontres du Conseil d'administration (à l'heure actuelle, la plupart des membres du Conseil d'administration ne maîtrisent pas le français et résident à l'extérieur de la RCN).
5. Apporter mon profil et mes compétences uniques et les mettre pleinement à profit afin de protéger nos membres.

**Je suis qualifié / serais un atout à titre de membre du Conseil d'administration parce que :**

- Je suis un comptable professionnel agréé (CPA) et actuellement candidat au MBA tout en travaillant à temps plein.
- Je suis un candidat multilingue (4 langues) et possède une solide connaissance des deux langues officielles du Canada.
- Je reste très productif et actif au sein de la communauté en participant à des activités/conférences/séances de formation portant sur les finances/le commerce. Voici une brève liste de mes activités au cours des 5 dernières années :
  - Représentant ministériel syndical de l'ACAF depuis 5 ans, auprès de trois ministères du gouvernement fédéral
  - Participant à l'École internationale pour les entrepreneurs en Tunisie – 20 jours au sein d'équipe mondiale multiethniques collaborant à élaborer un plan d'entreprise
  - Qualifié parmi les 21 premiers (2618 candidats) pour une simulation de pool de basketball de la NBA d'une durée de 6 mois, où les candidats jouissaient d'un budget annuel de 100 millions de dollars pour gérer des joueurs
  - Proposant du 2<sup>e</sup> meilleur projet dans une séance de créativité d'entrepreneuriat social du Gatineau Business Lounge, destiné à stimuler l'intelligence collective
  - Sélectionné au nombre de 20 étudiants à la maîtrise / au doctorat dans le cadre du projet Savoir Affaires et lauréat d'une bourse d'études dans le cadre du projet Tourisme à Shawinigan, avec des dirigeants du milieu des affaires (secteurs privé et public)
  - Sélectionné de nouveau pour un stage d'une semaine de Savoir Affaires qui aura lieu à Sept-Îles en novembre 2016
  - Excellé dans les sports à titre d'entraîneur de basketball au cours des 8 dernières années – mes équipes ont décroché plusieurs prix et trophées

**Expérience au sein de conseils d'administration : j'occupe depuis plusieurs années des postes au sein de plusieurs conseils d'administration :**

- Administrateur, membre du Regroupement des CPA de l'Outaouais
- Administrateur, membre de l'Association des Résidents du Plateau
- Trésorier et vice-président, administrateur, membre de l'Association des diplômés de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- Ancien administrateur d'Enviro Educ-Action (mission : enseigner aux Canadiens à protéger l'environnement)
- Ancien administrateur du Conseil national au Réseau jeunesse de TPSGC, où j'ai établi avec mes collègues un réseau solide et fiable pour les jeunes professionnels

## Nathan A. Thompson

Bureau du secrétaire du gouverneur général  
Rideau Hall, Ottawa (Ontario) K1A 0A1



### Quelques données biographiques :

Je suis FI depuis 12 ans, soit 2004 - B. Comm (comptabilité) Université d'Ottawa 2004

Je possède une vaste gamme d'expérience tant dans les grands organismes centraux {Finances Canada} que dans les micro-ministères {Bureau du secrétaire du gouverneur général}, dans la RCN comme dans les régions {poste isolé dans les TNO}. L'étendue de l'expérience est également diversifiée et unique, allant de la gestion de fonds renouvelables et de programmes sans incidence sur les recettes à du service de dépannage pour des modules SAP, en passant par les opérations comptables et l'analytique au palier des SM et SMA. Je privilégie le fond par rapport à la forme et je suis un ardent défenseur de la santé mentale en milieu de travail.

### Je veux devenir membre du conseil d'administration parce que, si je suis élu :

- Je serai un défenseur juste et passionné de démarches équilibrées pour le règlement des problèmes des membres
- Je prêcherai la modernisation tempérée de nos environnements de travail, de nos relations et des dispositions de notre convention collective
- Je mettrai l'accent sur le règlement du problème de l'intimidation au travail et je soutiendrai avec vigilance et dévouement nos membres qui ont besoin d'aide
- Je m'efforcerai de continuer à accroître la capacité au sein de la communauté FI afin que les FI soient considérés comme les meilleurs candidats pour des promotions à des postes de direction
- Je prêterai une oreille attentive, avec rectitude et objectivité, et je veillerai à ce que nos services mettent toujours l'accent sur nos membres et leurs proches

### Je suis qualifié / serais un atout à titre de membre du conseil d'administration parce que :

- Vaste gamme d'expérience au sein du groupe Gestion financière
- Expérience étendue des environnements VIP et du côtoiement de personnalités publiques
- Expérience en finances dans les secteurs public et privé
- Passion pour la reconnaissance et la promotion de l'excellence chez les employés comme au sein de la direction

## Résolutions

Les résolutions détaillées pour la vingt-septième assemblée générale annuelle sont exposées ci dessous. Chacune donne le nom du proposant et de l'appuyant. La version annotée des règlements complètes sont annexés à cette trousse.

### Compte Rendu

#### Résolution #1

Proposé par : Dany Richard

Appuyé par : Rob Hawkins

**IL EST RÉSOLU QUE** le compte rendu de la vingt-sixième assemblée générale annuelle soit adopté.

### Résolutions concernant les finances et le budget

#### Résolution #2

Proposé par : Tony Bourque

Appuyé par : Raoul Andersen

**IL EST RÉSOLU QUE** les états financiers audités pour la période de douze (12) mois se terminant le 31 décembre 2015 soient adoptés.

#### Résolution #3

Proposé par : Richard Rizok

Appuyé par : Nicole Bishop-Tempke

**IL EST RÉSOLU QUE** le budget pour 2017 soit adopté.

#### Résolution #4

Proposé par : Rob Hawkins

Appuyé par : Dany Richard

**IL EST RÉSOLU QUE** le cabinet Welch LLP soit nommé auditeur de l'Association pour l'exercice 2017.

## Règlement

### Résolution #5

Proposé par : Raoul Andersen

Appuyé par : Tony Bourque

**Attendu que** le conseil d'administration recommande que l'alinéa 6.2.2 qui prévoyait l'échelonnement initial des mandats des postes d'administrateurs en 2012-2013 soit aboli, du fait que cette disposition ne s'applique plus.

**IL EST RÉSOLU QUE** les modifications suivantes au Règlement numéro 1 de l'Association canadienne des agents financiers soient adoptées :

**Supprimer l'alinéa 6.2.2** (Voir la version annotée du Règlement numéro 1 ci jointe).

### Résolution #6

Proposé par : Richard Rizok

Appuyé par : Dany Richard

**Attendu que** le conseil d'administration recommande des modifications aux dispositions relatives au comité des finances de l'ACAF, de manière à préciser le rôle de régie du comité et à l'aligner sur le modèle de gestion financière de l'ACAF.

**IL EST RÉSOLU QUE** les modifications suivantes au Règlement numéro 1 de l'Association canadienne des agents financiers soient adoptées :

**Modifier le paragraphe 8.2** (Voir la version annotée du Règlement numéro 1 ci jointe).

### Résolution #7

Proposé par : Nicole Bishop-Tempke

Appuyé par : Rob Hawkins

**Attendu que** le conseil d'administration recommande l'abolition du poste électif de vice-président et l'ajout d'un poste additionnel d'administrateur général. Le rôle de vice-président sera confié à un administrateur par voie de nomination annuelle à la première assemblée du conseil suivant l'AGA.

**IL EST RÉSOLU QUE** les modifications suivantes au Règlement numéro 1 de l'Association canadienne des agents financiers soient adoptées :

**Modifier le paragraphe 6.1 et les alinéas 6.3.2, 6.3.3, 6.4.3, 6.5.1, 6.19.1, 7.2.1**  
(Voir la version annotée du Règlement numéro 1 ci-jointe).

### Résolution #8

Proposé par : Tony Bourque

Appuyé par : Richard Rizok

**Attendu que** le conseil d'administration recommande que l'alinéa 6.3.3 soit modifié de manière à préciser que les membres qui quittent leur poste électif pour présenter leur candidature à un poste vacant continuent d'exercer les fonctions de leur ancien poste électif jusqu'au jour précédant l'AGA, afin de garantir le maintien du quorum du conseil jusqu'à l'élection.

**IL EST RÉSOLU QUE** les modifications suivantes au Règlement numéro 1 de l'Association canadienne des agents financiers soient adoptées :

**Modifier l'alinéa 6.3.3** (Voir la version annotée du Règlement numéro 1 ci-jointe).

### Résolution #9

Proposé par : Nicole Bishop-Tempke

Appuyé par : Rob Hawkins

**Attendu que** le conseil d'administration recommande que le paragraphe 6.5 soit modifié de manière à préciser que, dans le cas où plusieurs postes d'administrateurs sont vacants et qu'au moins un de ces postes vacants compte un mandat partiel, les postes vacants sont pourvus de façon à attribuer le(s) mandat(s) le(s) plus long(s) au(x) candidat(s) qui obtiennent le plus grand nombre de votes.

**IL EST RÉSOLU QUE** les modifications suivantes au Règlement numéro 1 de l'Association canadienne des agents financiers soient adoptées :

**Modifier le paragraphe 6.5** (Voir la version annotée du Règlement numéro 1 ci jointe).

### Résolution #10

Proposé par : Dany Richard

Appuyé par : Tony Bourque

**Attendu que** le conseil d'administration recommande que l'alinéa 9.8.1 soit modifié de manière à préciser que l'adhésion du membre titulaire, mais non pas celle du membre associé, se termine au moment où il démissionne ou cesse d'être membre de l'unité de négociation.

**IL EST RÉSOLU QUE** les modifications suivantes au Règlement numéro 1 de l'Association canadienne des agents financiers soient adoptées :

**Modifier l'alinéa 9.8.1** (Voir la version annotée du Règlement numéro 1 ci-jointe).

## Résolution #11

Proposé par : Nicole Bishop Tempke

Appuyé par : Tony Bourque

**Attendu que** le conseil d'administration recommande que le paragraphe 16.2 soit modifié de manière à permettre aux membres de nommer un auditeur pas moins de 14 jours avant l'AGA, au lieu des 30 jours actuels avant l'AGA, afin de se conformer aux exigences actuelles de la loi pour une société sans but lucratif.

**IL EST RÉSOLU QUE** les modifications suivantes au Règlement numéro 1 de l'Association canadienne des agents financiers soient adoptées :

**Modifier le paragraphe 16.2** (Voir la version annotée du Règlement numéro 1 ci jointe).

## **Annexe : Version annotée des modifications proposées**

## **INTERPRÉTATION ET MISE EN ŒUVRE**

### **1.1 Interprétation**

1.1.1 Dans le présent règlement et ses annexes et tous les autres règlements et résolutions de l'Association, à moins que le contexte ne l'exige autrement, le singulier comprend le pluriel et le masculin comprend le féminin.

### **1.2 Définitions**

1.2.1 Dans le présent règlement ou toute modification qui y est apportée, à moins que le contexte ne l'exige autrement, les définitions suivantes s'appliquent :

- a) « Loi » désigne la *Loi sur les corporations canadiennes*, L.R.C. 1970, ch. C-32;
- b) « AGA » signifie une assemblée générale annuelle;
- c) « Association » désigne l'ACFO/ACAF ou l'Association of Canadian Financial Officers / Association canadienne des agents financiers;
- d) « Conseil » désigne le Conseil d'administration de l'Association;
- e) « *Loi sur les corporations canadiennes* » désigne la *Loi sur les corporations canadiennes*, L.R.C. 1970, chapitre C-32, et ses modifications subséquentes, ainsi que toute loi la remplaçant qui pourrait être adoptée, le cas échéant;
- f) « président du Conseil » désigne le président du Conseil d'administration;
- g) « administrateur » désigne un membre du Conseil d'administration de l'Association;
- h) « documents » comprend les actes, hypothèques, charges, actes de cession, transferts et cessions de biens (immeubles ou meubles), conventions, décharges, reçus et quittances à l'égard du paiement d'espèces ou de l'exécution d'autres obligations, actes de cession, transferts ou cessions d'actions, d'obligations, de débentures ou d'autres titres, de même que tous les écrits sur papier ou sur support électronique;
- i) « administrateurs initiaux » désigne les premiers administrateurs nommés dans les lettres patentes de l'Association;
- j) « membre » comprend un membre titulaire et un membre associé;
- k) « assemblée générale » désigne toute assemblée générale, y compris les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires;
- l) « Ministère » désigne Industrie Canada;
- m) « bureau national » désigne le siège social de l'Association;
- n) « documents de notification » désigne les documents de notification définitifs d'une AGM et/ou les documents de notification envoyés à l'égard d'une AGE,

- o) « AGE » désigne une assemblée générale extraordinaire;
- p) « résolution extraordinaire » désigne une résolution adoptée par les administrateurs et confirmée avec ou sans modification par au moins les deux tiers (2/3) des suffrages exprimés à une assemblée générale des membres de l'Association dûment convoquée à cette fin.

### **1.3 Termes juridiques**

- 1.3.1 Tous les termes définis dans la Loi ont la même signification dans le présent règlement et dans tous les autres règlements et résolutions de l'Association.

## **LOCAUX**

### **2.1 Siège social**

- 2.1.1 Le siège social de l'Association est situé dans la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, et à tout autre emplacement de cette ville que le Conseil peut établir par résolution, le cas échéant.
- 2.1.2 Aucun règlement visant à changer le siège social n'est valable, et il ne peut y être donné suite, à moins d'avoir été sanctionné par les deux tiers des suffrages exprimés à une AGA ou à une AGE dûment convoquée aux fins de son examen. L'avis de projet de règlement doit être publié sans délai dans la *Gazette du Canada*.

### **2.2 Autres locaux**

- 2.2.1 L'Association peut établir d'autres locaux (y compris, sans aucune réserve, des boîtes postales aux fins de recevoir du courrier) ailleurs au Canada par résolution du Conseil, le cas échéant.

## **SCEAU**

### **3.1 Forme du sceau**

- 3.1.1 Le sceau officiel de l'Association est celui qui apparaît ci-contre.
- 3.1.2 Le président du Conseil a la garde du sceau et l'appose sur tous les documents à authentifier de l'Association.

## **LANGUES OFFICIELLES**

### **4.1 Langues officielles**

- 4.1.1 Les langues officielles de l'Association sont le français et l'anglais.

- 4.1.2 Un membre a le droit de communiquer avec l'Association et d'obtenir d'elle des services dans la langue officielle de son choix. Tous les documents produits pour fins de diffusion générale aux membres de l'Association, ou soumis par un membre à l'Association pour fins de diffusion générale aux membres, que ce soit par écrit ou sous format électronique (« instrument écrit »), est diffusé simultanément dans les deux langues officielles.
- 4.1.3 En cas de divergence d'interprétation ou de signification entre les versions anglaise et française d'un instrument écrit, l'interprétation régissant la langue de départ de l'instrument écrit prévaut.
- 4.1.4 Tout instrument écrit porte clairement la langue de départ entre parenthèses immédiatement après le titre.
- 4.1.5 Toutes les traductions exigées d'un instrument écrit, au sens où l'entend l'alinéa 4.1.2, portent clairement la mention « Traduction » dans le haut.

### **OBJECTIFS**

#### **5.1 Intention**

- 5.1.1 Unir ses membres dans une organisation démocratique et viser à obtenir la meilleure rémunération et les meilleures conditions d'emploi, par des négociations collectives efficaces avec tout employeur compétent, pour tous les membres titulaires pour lesquels l'Association devient l'agent négociateur ou demande à le devenir.
- 5.1.2 Aider et demander réparation pour tous les membres titulaires qui sont lésés dans leur emploi ou leurs relations avec leurs employeurs et protéger leurs droits en vertu de la loi habilitante et de toute autre loi touchant leur emploi ou leur situation d'employés.
- 5.1.3 Viser à maintenir des normes professionnelles élevées parmi ses membres titulaires et promouvoir leur perfectionnement professionnel.
- 5.1.4 Se joindre, s'il y a lieu, à d'autres associations, syndicats ou autres organisations de travailleurs pour que ses membres titulaires puissent plus facilement atteindre leurs buts tant du point de vue professionnel que des négociations collectives.

### **ADMINISTRATEURS**

#### **6.1 Conseil d'administration**

- 6.1.1 Les affaires de l'Association sont gérées par un Conseil composé de sept (7) administrateurs, à savoir :
- a) le président;
- b) six (6) membres titulaires qui agissent à titre d'administrateurs généraux.

Deleted: <#>le vice-président; .

Deleted: cinq (5)

## 6.2 Mandat

6.2.1 À moins d'indication contraire dans le présent règlement, un administrateur occupe son poste jusqu'à la quatrième (4e) AGA suivant celle au cours de laquelle il a été élu ou jusqu'à ce que [son](#) successeur ait été élu ou nommé conformément au présent règlement.

Deleted: sont

## 6.3 Éligibilité

6.3.1 Pour être éligible à un poste d'administrateur, il faut être membre titulaire, être âgé d'au moins dix-huit (18) ans, avoir en droit le pouvoir de passer des contrats, ne pas être une personne non libérée ou frappée d'incapacité mentale et avoir été membre titulaire en règle de l'Association pour une période d'au moins deux (2) ans consécutifs

Deleted: 6.2.2 . Le mandat des trois (3) administrateurs qui doit expirer à l'AGA de 2012 est prolongé d'un (1) an, soit jusqu'à l'AGA de 2013. .

6.3.2 Pour être éligible au poste de président, un membre titulaire doit être membre actuel du Conseil de l'Association et y avoir occupé un poste pour un mandat complet comme il a été établi au moment de son élection à ce poste.

Deleted: Pour être éligible au poste de vice-président, un membre titulaire doit être membre actuel du Conseil.

6.3.3 Une personne qui est administrateur et qui :

- a) cesse d'être membre titulaire,
- b) démissionne de son poste sur présentation d'une lettre de démission à l'Association,
- c) décède,
- d) devient une personne frappée d'incapacité mentale,
- e) fait une cession en faveur de créanciers, déclare faillite ou devient insolvable, ou se prévaut de toute Loi en vigueur protégeant les débiteurs en faillite ou insolvable,
- f) accepte sa mise en candidature à un autre poste [électif](#) du Conseil d'administration,

Deleted: d'administrateur général ou au poste de vice-président ou de président

cesse d'être administrateur. [Dans le cas du sous-alinéa f\), la personne continue d'exercer les fonctions de son ancien poste au conseil d'administration jusqu'au jour précédant la prochaine AGA.](#)

Deleted: sur-le-champ

6.3.4 Si l'Association fusionne avec une autre organisation, tous ses administrateurs cessent d'exister à la date d'entrée en vigueur de la fusion, à moins d'avoir été nommés ou élus par les membres de la nouvelle association issue de la fusion.

6.3.5 Aucun membre titulaire autrement éligible ne devient inéligible à un poste qui est pourvu par élection ou nomination en raison de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de sa province de résidence, de sa couleur, de sa religion, de son âge, de son sexe, de son orientation sexuelle, de sa situation matrimoniale, de sa situation familiale, de son invalidité ou du fait qu'il ou elle a été reconnu coupable d'un délit pour lequel un pardon lui a été accordé.

6.3.6 Tout administrateur conserve son statut de membre titulaire de l'Association et son éligibilité à achever son plein mandat dans le cas où l'accréditation de l'Association pour une unité de négociation est révoquée conformément à une mesure législative ou à une décision d'une commission des relations de travail.

#### 6.4 **Élection des administrateurs**

6.4.1 Tous les administrateurs sont élus par les membres titulaires à une AGA ou AGE. Le Conseil établit, en consultation avec le Comité des candidatures, toutes les règles et tous les règlements relatifs à l'élection des administrateurs.

6.4.2 L'ordre d'inscription des candidats sur le bulletin de vote est le suivant :

a) d'abord les titulaires par ordre d'années de service au Conseil;

b) ensuite les aspirants par ordre alphabétique.

6.4.3 Le président du Comité des candidatures est le président de l'ACAF à moins que ce poste ne fasse l'objet d'élection, auquel cas le Conseil nomme à la présidence du Comité des candidatures un autre administrateur dont le poste ne fait pas l'objet d'élection.

Formatted: List Paragraph, No bullets or numbering

Formatted: Indent: Left: 0 cm, Hanging: 1.27 cm, No bullets or numbering

#### 6.5 **Postes vacants**

Deleted: après la première AGA

6.5.1 Dans le cas où un poste du Conseil devient vacant;

Deleted: après la première AGA

- a) S'il n'y a pas quorum des administrateurs, ou s'il reste plus de six (6) mois avant la prochaine AGA, les administrateurs restants convoquent immédiatement une AGE aux fins de pourvoir les postes vacants du Conseil, à moins que le candidat ayant récolté le deuxième plus grand nombre de suffrages à la plus récente élection des administrateurs soit disposé à accepter une nomination par le Conseil au poste d'administrateur vacant, auquel cas ce candidat est immédiatement nommé pour achever le reste du mandat pour le poste vacant.
- b) S'il y a quorum des administrateurs et qu'il reste moins de six (6) mois avant la prochaine AGA, l'élection pour pourvoir le mandat restant de tout poste vacant a lieu à la prochaine AGA :
  - i) si le poste vacant est celui de président du Conseil, il est pourvu par le vice-président du Conseil, et les administrateurs restants nomment l'un d'eux qui assumera les fonctions de vice-président du Conseil jusqu'à ce qu'une élection puisse avoir lieu;
  - ii) si le poste vacant est celui de vice-président du Conseil, les administrateurs restants nomment l'un d'eux qui assumera les fonctions de vice-président du Conseil;

iii) si un poste d'administrateur général devient vacant, les administrateurs peuvent nommer un membre titulaire en règle qui assumera les fonctions d'administrateur général jusqu'à la prochaine AGA.

**Deleted:** ou si un administrateur général est tenu d'assumer le poste de vice-président du Conseil par suite d'un poste devenu vacant,

c) Dans le cas où plusieurs postes d'administrateurs sont vacants et qu'au moins un de ces postes vacants compte un mandat partiel, les postes vacants sont pourvus de façon à attribuer le(s) mandat(s) le(s) plus long(s) au(x) candidat(s) qui obtiennent le plus grand nombre de suffrages jusqu'à ce que tous les postes vacants soient pourvus.

**Formatted:** Indent: Left: 1.27 cm, Hanging: 2.54 cm, No bullets or numbering

## 6.6 Révocation des administrateurs

6.6.1 Le Conseil a le pouvoir d'imposer des mesures disciplinaires au membre qui contrevient à une disposition du présent règlement ou qui commet une des infractions suivantes contre l'Association, et/ou de le suspendre :

- a) Encourager un membre à intenter une action en justice contre l'Association ou un de ses mandataires sans avoir d'abord épuisé tous les recours internes;
- b) Faire circuler de fausses assertions ou de fausses déclarations intentionnelles à l'égard de l'Association;
- c) Défendre les intérêts d'un autre agent négociateur au détriment de ceux de l'Association;
- d) Se livrer à de la diffamation ou à de la libelle contre un membre de l'Association ou lui causer un préjudice intentionne;
- e) Accepter frauduleusement de l'argent dû à l'Association;
- f) Fournir de l'information sur les membres à toute personne autre que celles qui y ont droit du fait de leur poste officiel;
- g) Nuire sciemment à un représentant de l'Association dans l'exercice de ses fonctions;
- h) Se livrer à du harcèlement ou à de la discrimination à l'égard d'un autre membre;
- i) Commettre tout autre acte qui tend à ternir la réputation de l'Association ou à nuire autrement à ses intérêts.

6.6.2 Le Conseil a le pouvoir d'accueillir les plaintes, de faire enquête et de rendre des décisions concernant les allégations d'actes répréhensibles afférents aux infractions

établies à l'alinéa 6.6.1. Le Conseil peut suspendre temporairement le membre qui aurait contrevenu à une disposition du présent règlement ou qui aurait commis une des infractions établies à l'alinéa 6.6.1.

- 6.6.3 Le Conseil, par résolution adoptée par une majorité des deux tiers (2/3) des administrateurs, ou à la réception d'une pétition signée par dix pour cent (10 %) des membres titulaires, convoque une AGE aux fins de tenir un vote sur la révocation d'un ou plusieurs de ses membres.
- 6.6.4 Si l'AGE a lieu à la suite de la réception d'une pétition de membres titulaires, elle se tient au plus tôt trente (30) jours et au plus tard soixante (60) jours à partir de la date de réception de la demande.
- 6.6.5 Les membres titulaires qui ont droit de vote à une assemblée générale peuvent, par résolution adoptée par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des suffrages exprimés à une AGA ou à une AGE, dont un avis d'intention d'adopter la résolution a été envoyé, révoquer tout administrateur avant l'expiration de son mandat. Le poste qui devient ainsi vacant est pourvu de la manière prescrite aux alinéas 6.5.1.

## **6.7 Quorum**

- 6.7.1 Le quorum pour l'expédition d'affaires aux assemblées du Conseil est fixé à quatre (4) administrateurs.

## **6.8 Assemblées du Conseil**

- 6.8.1 Les assemblées du Conseil et de ses comités peuvent avoir lieu n'importe où, selon qu'il est précisé dans l'avis de convocation. Le président du Conseil convoque les assemblées du Conseil. Dans des circonstances exceptionnelles, elles peuvent également être convoquées par un administrateur si plus des deux tiers (2/3) des administrateurs y consentent.
- 6.8.2 Le Conseil s'efforce de tenir une assemblée au moins une fois par mois, mais il ne doit en aucun cas se réunir moins de neuf (9) fois par année. Si le Conseil a fixé la date et l'heure de sa prochaine assemblée, ceux-ci peuvent être modifiés uniquement si la majorité des administrateurs y consentent ou s'il n'y a pas quorum à l'assemblée.
- 6.8.3 Les membres titulaires qui ont droit de vote à une assemblée générale peuvent, par résolution adoptée par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des suffrages exprimés à une AGA ou à une AGE, dont un avis d'intention d'adopter la résolution a été envoyé, révoquer tout administrateur avant l'expiration de son mandat. Le poste qui devient ainsi vacant est pourvu de la manière prescrite aux alinéas 6.6.1 et 6.7.1.

## **6.9 Avis**

- 6.9.1 L'avis de convocation aux assemblées du Conseil ou de ses comités est, à moins que tous les membres du Conseil ne renoncent aux exigences relatives à cet avis, envoyé par télécopieur ou un autre moyen de transmission électronique, ou livré ou expédié par la poste à chacun des administrateurs, comme suit :

- a) dans le cas d'un avis écrit livré autrement que par la poste, au moins sept (7) jours avant le début de l'assemblée;
- b) dans le cas d'un avis expédié par la poste, au moins vingt et un (21) jours avant que l'assemblée ait lieu.

6.9.2 La déclaration solennelle du président du Conseil que l'avis a été envoyé conformément au présent règlement constitue une preuve suffisante et probante d'envoi de cet avis.

#### **6.10 Assemblées ordinaires**

6.10.1 Le Conseil peut fixer un ou plusieurs jours chaque année pour la tenue de ses assemblées ordinaires dans un lieu et à une heure préétablis. Si le Conseil approuve le calendrier de ces assemblées, aucun autre avis ne s'impose.

#### **6.11 Vote**

6.11.1 À moins d'indication contraire dans le présent règlement, les questions soulevées à une assemblée du Conseil sont tranchées par vote à la majorité simple. À toutes les assemblées du Conseil, chaque question est tranchée à mains levées, à moins que le président du Conseil n'exige ou qu'un administrateur ne demande un vote. Une déclaration du président du Conseil qu'une résolution a été adoptée et la consignation dans le procès-verbal constituent une preuve probante du fait, sans preuve du nombre ou du pourcentage de suffrages exprimés pour ou contre la résolution.

#### **6.12 Rémunération des administrateurs**

6.12.1 L'Association verse des honoraires à chaque administrateur pour le temps qu'il consacre aux affaires de l'Association. L'Association rembourse aussi à chaque administrateur les frais raisonnables qu'il a engagés dans l'exercice de ses fonctions.

#### **6.13 Indemnisation des administrateurs et autres personnes**

6.13.1 L'administrateur et le dirigeant de l'Association et toute autre personne qui ont engagé ou sont sur le point d'engager leur responsabilité pour le compte de l'Association, leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, ainsi que leur succession et leurs biens immeubles et meubles, respectivement, sont au besoin et en tout temps tenus indemnes et à couvert, à même les fonds de l'Association :

- a) de tous frais, charges et dépenses quelconques que la personne supporte ou subit au cours ou à l'occasion d'une action, poursuite ou procédure intentée ou exercée contre elle en raison d'actes faits ou choses accomplies ou permises par elle dans l'exercice et pour l'exécution de ses fonctions ou à l'égard de cette responsabilité;
- b) de tous les autres frais, charges et dépenses qu'il supporte ou subit au cours ou à l'occasion des affaires susmentionnées, ou relativement à ces affaires, excepté ceux qui résultent de sa propre négligence ou de son omission volontaire.

#### **6.14 Protection des administrateurs et dirigeants**

6.14.1 Aucun administrateur ou dirigeant de l'Association ne pourra être tenu responsable d'actes, encaissements, négligences ou manquements de quelque autre administrateur, dirigeant ou employé de l'Association, ni d'avoir été associé par devoir à quelque encaissement ou acte, ni de quelque perte, dommage ou dépense encourus par l'Association à cause d'une insuffisance ou lacune dans les titres de quelque propriété acquise par l'Association ou pour celle-ci ou au nom de celle-ci, ni de l'insuffisance ou des lacunes de quelque titre ou valeur mobilière dans lesquels auront été placés ou investis des fonds ou biens de l'Association, ni de quelque perte ou dommage encourus par l'Association par suite de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte préjudiciable d'une personne physique, d'une personne morale ou d'un établissement à qui aura été confié ou chez qui aura été déposé quelque fonds, valeur ou bien de l'Association; ni de quelque perte, malversation, mauvais usage ou détournement de fonds, de valeurs ou d'autres biens appartenant à l'Association ni de quelque tort infligé à celle-ci par de telles pratiques, ni de quelque autre perte, dommage ou incident susceptibles de survenir dans l'exercice des fonctions inhérentes aux charges respectives de ces dirigeants ou se rapportant à ces charges – à moins que ces incidents aient pour cause, de la part de ces administrateurs, dirigeants ou employés, un acte illégal ou une négligence ou omission coupable et délibérée.

#### **6.15 Exonération de responsabilité**

6.15.1 Les administrateurs n'auront aucune obligation ni responsabilité à l'égard de quelque contrat, acte ou transaction, que ceux-ci soient ou non faits, exécutés ou engagés au nom ou pour le compte de l'Association, sauf à l'égard des contrats, actes ou transaction qui auront été soumis au Conseil et autorisés ou approuvés par lui.

#### **6.16 Pouvoirs et fonctions des administrateurs**

6.16.1 Le Conseil exerce en permanence le pouvoir d'agir pour le compte de l'Association à tous égards, sous réserve des lettres patentes, de toutes lettres patentes supplémentaires et de révision par les membres titulaires et par une assemblée générale. Sans pour autant limiter la généralité de ce qui précède, le Conseil :

- a) veille à ce que des négociations collectives efficaces soient entreprises et que les conventions collectives ratifiées soient signées pour toute unité de négociation dont elle est l'agent négociateur accrédité;
- b) gère les affaires de l'Association à tous égards, à moins d'indication contraire;
- c) en consultation avec le Comité des finances, établit les protocoles financiers et budgétaires de l'Association et veille à ce que tout l'argent reçu soit déposé dans l'établissement financier qu'il a désigné et crédité à l'Association;
- d) en consultation avec le Comité des finances, veille à ce que tout l'argent non requis pour les dépenses courantes de l'Association soit investi avec prudence et conformément aux critères établis dans le guide des politiques;
- e) est responsable de la nomination, des fonctions, des obligations et de la destitution de tous les agents, dirigeants et serviteurs de l'Association

(« employés de l'Association »), y compris de l'établissement de leur rémunération;

- f) assiste aux AGA et aux AGE et déploie tous les efforts raisonnables pour assister à toutes les assemblées du Conseil;
- g) peut acquérir et détenir des biens immeubles et les aliéner à son gré pour le compte de l'Association, notamment par la vente ou la cession à bail, et consentir un mortgage, une hypothèque, une charge ou un nantissement, ou toute espèce de sûreté, sur une partie ou la totalité des biens meubles ou immeubles, entreprises et droits dont l'Association est ou sera propriétaire, afin de garantir les débetures ou autres valeurs de l'Association, ou les emprunts ou engagements qui ont été ou qui seront contractés par l'Association;
- h) peut acheter ou louer du matériel et retenir des services, le cas échéant, pour le fonctionnement de l'Association;
- i) peut placer l'argent de l'Association dans des investissements qu'il juge prudents, après avoir dûment pris en considération les recommandations du Comité des finances et les critères établis dans les contrôles budgétaires et financiers qui sont exposés dans le guide des politiques de l'Association;
- j) peut passer des contrats d'assurance afin d'offrir des régimes d'assurance collective aux membres et aux employés de l'Association;
- k) représente les membres titulaires pour toutes les questions qui touchent les membres en général, sous réserve de directives des membres données à une assemblée générale;
- l) peut acquérir et maintenir les locaux et les installations nécessaires pour expédier les affaires de l'Association;
- m) veille à fournir, en temps opportun, les publications destinées à tenir les membres au courant des activités de l'Association;
- n) facilite et coordonne toutes les AGA et prépare toutes les questions dont l'AGA doit être saisie, notamment l'ordre du jour et le rapport annuel du Conseil qui doit comprendre les états financiers vérifiés de l'exercice précédent et un projet de budget pour l'exercice en cours;
- o) peut modifier et abroger les règlements de l'Association, sous réserve de présentation d'une telle révision à l'AGA suivante pour fins d'adoption, de modification ou de rejet par les membres titulaires;
- p) peut créer, modifier, dissoudre ou suspendre des sections locales de l'Association et établir les règles et règlements applicables aux sections locales, notamment le processus de demande et d'approbation de sections locales et les désignations territoriales applicables;
- q) nomme les représentants des employés;

- r) établit et nomme les membres de tout comité nécessaire pour expédier les affaires de l'Association;
- s) sous réserve de l'approbation des membres titulaires, établit les règles et règlements relatifs à l'adhésion et à la résiliation ou révocation de l'adhésion à l'Association;
- t) établit, modifie ou abroge les politiques de l'Association;
- u) reçoit l'argent en paiement des cotisations à l'Association, tel qu'établi par les membres titulaires;
- v) peut entreprendre des activités pour l'intérêt et le bien-être des membres et des employés de l'Association et pour atteindre les objectifs de l'Association, sous réserve des restrictions imposées dans les lettres patentes, les lettres patentes supplémentaires et le présent règlement.

#### **6.17 Pouvoir d'emprunt particulier**

6.17.1 De temps à autre, le Conseil peut autoriser un administrateur ou un dirigeant de l'Association à prendre des dispositions en ce qui concerne l'argent ainsi emprunté ou devant être emprunté et en ce qui concerne les modalités de l'emprunt et la garantie requise à cet effet, et lui donner le pouvoir de modifier ces dispositions et modalités et de donner toute garantie supplémentaire autorisée par le Conseil et, en général, d'administrer, de négocier et de régler les emprunts de l'Association.

#### **6.18 Président du Conseil**

6.18.1 Le président du Conseil est élu par les membres titulaires à une assemblée générale et il exerce les pouvoirs et fonctions que le Conseil peut lui attribuer de temps à autre ou qui sont afférentes à son poste, notamment :

- a) agir en qualité de président de l'Association;
- b) lorsqu'il est présent, présider toutes les assemblées du Conseil et des membres;
- c) convoquer les assemblées du Conseil;
- d) veiller à ce que le Conseil rédige un rapport à l'intention des membres, avant l'AGA conformément au présent règlement, sur les affaires de l'Association et à fournir aux membres, à toute assemblée générale, les rapports ou renseignements fournis par le Conseil pour fins de présentation aux membres à cette assemblée;
- e) signer tous les documents exigeant sa signature;
- f) viser à faire en sorte que les directives et les politiques du Conseil soient mises en œuvre et respectées;
- g) assister à toutes les assemblées du Conseil et, en personne ou par mandataire, assister à toutes les assemblées des membres et des comités du

Conseil (à l'exclusion des parties de ces assemblées où le point à l'étude concerne la rémunération et les avantages sociaux devant être versés au président du Conseil, le rendement de celui-ci ou la prise de mesures disciplinaires contre lui) et veiller à ce que tous les faits et procès-verbaux de ces assemblées soient consignés dans des livres réservés à et effet;

- h) envoyer tous les avis devant être donnés aux membres titulaires et aux administrateurs;
- i) avoir la garde du sceau de l'Association et de tous les livres, pièces, registres, correspondance et documents appartenant à l'Association;
- j) authentifier tous les documents publiés par l'Association;
- k) remplir toutes les autres fonctions que le Conseil peut lui attribuer de temps à autre ou qui sont afférentes à son poste.

### 6.19 Vice-président du Conseil

6.19.1 Le vice-président est un administrateur de l'Association nommé par le Conseil chaque année lors de la première assemblée du Conseil suivant l'AGA et il exerce les pouvoirs et fonctions que le Conseil peut lui attribuer de temps à autre ou qui sont afférentes à son poste, notamment :

- a) agir en qualité de vice-président de l'Association;
- b) en cas d'absence ou d'incapacité du président du Conseil, exercer les pouvoirs et fonctions du président du Conseil. Si le vice-président du Conseil exerce des fonctions ou pouvoirs du président du Conseil dans les circonstances susmentionnées, il y a présomption d'absence ou d'incapacité du président du Conseil à cet égard;
- c) déployer tous les efforts raisonnables pour assister à toutes les AGA et AGE et à toutes les assemblées du Conseil.

Deleted: du Conseil

Deleted: élu par les membres titulaires à une assemblée générale

## DIRIGEANTS

### 7.1 Président

7.1.1 Le président du Conseil joue le rôle de président. Sous réserve de révision et de directives de la part du Conseil, le président exerce les pouvoirs et fonctions que le Conseil peut lui attribuer de temps à autre ou qui sont afférentes à son poste, notamment :

- a) exercer toutes les fonctions établies dans le présent règlement;
- b) représenter officiellement l'Association à toutes fins;
- c) surveiller la gestion des affaires et des activités quotidiennes de l'Association et de son personnel;

- d) si le président le souhaite, agir en qualité de membre d'office de tout comité établi par le Conseil.

7.1.2 Toutes les modalités de nomination liées au poste de président sont établies au début de son mandat par le Conseil sur la base de renseignements obtenus d'un consultant en rémunération indépendant choisi par le Conseil à la recommandation du directeur exécutif. Le consultant sera chargé d'établir la juste rémunération fondée sur la rémunération des postes comparables chez les agents négociateurs comparables.

## 7.2 Les vice-présidents

7.2.1 Les administrateurs généraux jouent le rôle de vice-présidents. Sous réserve de révision par le Conseil, les vice-présidents exercent les pouvoirs et fonctions que le Conseil peut leur attribuer de temps à autre ou qui sont afférentes à leur poste. Si le Conseil juge qu'un vice-président doit travailler à temps plein ou à temps partiel pour une période déterminée, la rémunération et toutes les modalités de nomination liées au poste de vice-président sont établies chaque année par le Conseil (le « contrat du vice-président ») et sont exposées dans le guide des politiques de l'Association. Le vice-président qui accepte la nomination pour fins de travail à temps plein ou à temps partiel pour une période déterminée doit accuser réception du contrat du vice-président applicable, et l'acceptation du contrat du vice-président est consignée dans le procès-verbal de l'assemblée du Conseil au cours de laquelle elle est confirmée.

Deleted: vice-président du Conseil et les

## 7.3 Dirigeants nommés par le Conseil

7.3.1 Le Conseil peut, de temps à autre, nommer les autres dirigeants qu'il juge opportun à titre amovible et il établit leurs fonctions et leur rémunération qui sont exposées dans le guide des politiques de l'Association. Tous les dirigeants nommés par le Conseil exercent les pouvoirs et fonctions que le Conseil peut leur attribuer de temps à autre. Le Conseil peut aussi destituer à son gré tout dirigeant de l'Association qu'il a nommé.

## COMITÉS

### 8.1 Comité de la rémunération et des avantages sociaux

- 8.1.1 Est établi un Comité de la rémunération et des avantages sociaux (le « CRA ») pour chaque unité de négociation, composé de membres titulaires.
- 8.1.2 Les membres du CRA sont nommés par le Conseil.
- 8.1.3 Le Conseil désigne des membres du CRA pour agir en qualité d'équipe de négociation, sur recommandation du CRA.
- 8.1.4 Sous réserve de directives de la part du Conseil, le CRA agit en qualité d'organisme consultatif principal en matière de politiques pour toutes les questions liées à la rémunération et aux avantages sociaux et il rédige les revendications de l'Association pour fins de présentation par l'équipe de négociation.

- 8.1.5 Une entente de principe intervenue entre un employeur et l'équipe de négociation (l' « entente de principe ») est soumise au Conseil accompagnée de ses recommandations.
- 8.1.6 Si le Conseil accepte une entente de principe, il en recommande la ratification aux membres titulaires de l'unité de négociation, qui doivent en obtenir copie.
- 8.1.7 Le Conseil ne peut signer aucune entente de principe, liant les membres titulaires de l'Association, tant que les membres titulaires de l'unité de négociation n'ont pas ratifié les conditions de l'entente à une assemblée convoquée à cette fin.

**8.2 Comité des finances**

- 8.2.1 Est établi un Comité des finances, composé d'au moins trois (3) membres titulaires nommés par le Conseil.
- 8.2.2 Un des trois (3) membres du Comité des finances est un membre du Conseil et préside le Comité.
- 8.2.3 Le Comité des finances veille à ce que les comptes de l'Association soient vérifiés et qu'un budget soit établi pour fins de présentation aux membres titulaires à l'AGA.
- 8.2.4 Le Comité des finances veille à ce que des contrôles financiers adéquats soient en place, que les registres soient bien tenus et que la politique de placement soit respectée.
- 8.2.5 Le Comité des finances examine tous les états financiers mensuels ainsi que les transactions lorsqu'il le juge bon.
- 8.2.6 Le Comité des finances formule des recommandations au Conseil sur des questions financières, le cas échéant.

Formatted: Normal, Indent: Left: 1.27 cm  
 Formatted: Normal, Indent: Left: 0 cm, Hanging: 2.54 cm

**8.3 Autres comités**

- 8.3.1 Le Conseil peut établir d'autres comités de temps à autre et leur attribuer les fonctions qu'il juge opportun.
- 8.3.2 En ce qui concerne les comités de l'Association, et à moins d'indication contraire dans le présent règlement :
  - a) les membres de chaque comité sont membres titulaires, mais pas nécessairement administrateurs de l'Association;
  - b) chaque comité est comptable au Conseil et comparaît devant lui au gré de celui-ci;
  - c) chaque comité a le pouvoir de nommer un (1) ou plusieurs sous-comités.

Formatted: Font:(Default) Times New Roman, 12 pt  
 Deleted: <#>Est établi un Comité des finances, composé d'au moins trois (3) membres titulaires nommé par le Conseil. Sous réserve de directives de la part du Conseil, le Comité des finances assure le contrôle des registres et des comptes financiers de l'Association. Le Comité des finances veille à ce que les comptes de l'Association soient vérifiés, que des registres financiers soient conservés conformément aux exigences de la Loi et qu'un budget soit établi pour fins de présentation aux membres titulaires à l'AGA. Le Comité des finances examine toutes les dépenses et tous les biens et exigibilités et il consulte le Conseil pour établir les contrôles budgétaires et financiers qui doivent être inclus dans le guide des politiques de l'Association et régir celle-ci. Le Comité des finances prend dûment en considération les critères susmentionnés et il propose au Conseil le placement de fonds de l'Association qui ne sont pas nécessaires pour les dépenses normales de l'Association, en vue de produire le maximum de recettes pour l'Association, mais toujours sous réserve des contrôles établis dans le guide des politiques de l'Association. - [1]

8.3.3 Les règles et règlements supplémentaires relatifs aux comités de l'Association sont inclus dans le guide des politiques de l'Association.

## **MEMBRES**

### **9.1 Catégories de membres**

9.1.1 Il existe deux (2) catégories de membres de l'Association :

- a) membres titulaires,
- b) membre associés,

et toute autre catégorie que l'Association peut établir de temps à autre par résolution extraordinaire.

### **9.2 Membres titulaires**

9.2.1 Tout membre d'une unité de négociation dont l'Association est ou devient l'agent négociateur, ou cherche à devenir l'agent négociateur, peut devenir membre titulaire de l'Association.

9.2.2 Nonobstant l'alinéa 9.2.1, le membre titulaire mis en disponibilité a le droit de conserver son titre de membre titulaire pour toute période pendant laquelle il conserve son droit ou son privilège légal ou négocié de conserver ou d'obtenir un emploi actif au sein d'une unité de négociation de l'Association. Les cotisations sont supprimées pour cette période.

### **9.3 Droits des membres titulaires**

9.3.1 Le membre titulaire en règle possède les droits suivants :

- a) participer de plein droit aux assemblées des membres;
- b) être renseigné par l'Association sur les questions importantes qui peuvent toucher ses droits, son statut ou son emploi;
- c) sur demande, assister à toute assemblée d'un comité à titre d'observateur, sauf lorsque le comité déclare, par voie de résolution adoptée à la majorité de ses membres, qu'une question particulière est de nature confidentielle;
- d) présenter des candidats aux postes d'administrateurs de l'Association et voter pour eux;
- e) se présenter à un poste électif au sein de l'Association et occuper un tel poste;
- f) solliciter les services de l'Association pour des questions précises qui relèvent des attributions de l'Association;

- g) avoir part à la répartition des biens de l'Association en cas de dissolution conformément à la formule établie à l'alinéa 18.1.5.

#### **9.4 Membres associés**

- 9.4.1 Tous les anciens membres titulaires, ainsi que tous les employés actuels et anciens employés de l'ACAF, peuvent devenir membres associés de l'Association.

#### **9.5 Droits des membres associés**

- 9.5.1 Le membre associé en règle peut assister aux assemblées générales à titre d'observateur.

#### **9.6 Droits de tous les membres**

- 9.6.1 Tout membre en règle possède les droits suivants :

- a) être protégé contre toute action ou omission de la part de l'Association, ou d'autres membres, qui constituerait à son égard de la discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la race, la religion, l'état civil, les antécédents judiciaires, le handicap physique ou mental, l'orientation sexuelle, la langue ou l'idéologie politique;
- b) être protégé contre le harcèlement de la part d'un autre membre, qui serait fondé sur l'un des motifs mentionnés à l'alinéa a) ci-dessus.

#### **9.7 Obligations de tous les membres**

- 9.7.1 La personne qui demande à devenir membre de l'Association et qui est acceptée à ce titre convient de se conformer aux dispositions du présent règlement et des règles, règlements, politiques et lois applicables.
- 9.7.2 À moins d'indication contraire dans le présent règlement, tous les membres conviennent de verser des cotisations et de présenter un formulaire d'adhésion dûment rempli.

#### **9.8 Résiliation et révocation de l'adhésion**

- 9.8.1 L'adhésion à l'Association ~~prend fin au décès. L'adhésion du membre titulaire~~ n'est pas cessible et elle prend fin automatiquement si le membre démissionne ou cesse d'être membre d'une unité de négociation dont l'Association est l'agent négociateur, ou si l'Association cesse d'agir en qualité d'agent négociateur pour l'unité de négociation à laquelle le membre appartient.
- 9.8.2 Le membre que le Conseil a trouvé coupable d'infraction à un article du présent règlement ou aux règles, règlements ou politiques applicables de l'Association, y compris les infractions établies à l'alinéa 6.6.1, ou qui n'a pas versé ses cotisations depuis trois (3) mois, peut être radié de l'Association par un avis écrit signé conjointement par deux (2) membres du Conseil.

#### **9.9 Exonération de responsabilité des membres**

Deleted: , décède

9.9.1 Les membres ne sont pas tenus comptables ou responsables de tout acte, défaut, obligation ou responsabilité de l'Association et de tout engagement, réclamation, paiement, perte, préjudice, transaction, question ou chose (la « perte ») visant ou concernant l'Association, à moins que la perte ne soit indépendamment matière à poursuite contre le membre ou ne résulte de la dissolution de l'Association conformément à l'article 18.

#### **9.10 Registre des membres**

9.10.1 Un registre de tous les membres, contenant leur adresse et tous les autres renseignements exigés par la Loi, est tenu au bureau national.

9.10.2 Les renseignements concernant le membre sont recueillis et communiqués par l'Association conformément à la loi applicable sur la protection des renseignements personnels.

#### **9.11 Assemblée générale annuelle (« AGA »)**

9.11.1 Une AGA a lieu au plus tard dix-huit (18) mois après la constitution en société de l'Association, puis au moins une fois par année civile, et il ne doit pas s'écouler plus de quinze (15) mois entre deux AGA. Les AGA se tiennent aux temps et lieu établis par le Conseil aux fins suivantes :

- a) prendre connaissance des rapports et états qui, conformément à la loi habilitante et au présent règlement, doivent être présentés aux membres titulaires à l'AGA;
- b) élire les administrateurs;
- c) adopter des règlements et ratifier, rejeter ou modifier les modifications aux règlements que le Conseil a approuvés depuis la dernière AGA;
- d) nommer le vérificateur ou autoriser le Conseil à fixer la rémunération du vérificateur;
- e) expédier toute autre affaire légitimement soulevée à l'assemblée.

#### **9.12 Assemblée générale extraordinaire (« AGE »)**

9.12.1 Une AGE est tenue à la demande de quatre (4) membres du Conseil, ou à la demande écrite d'au moins dix pour cent (10 %) des membres titulaires. Un avis précisant la nature générale de la question devant faire l'objet de l'AGE est envoyé à tous les membres titulaires, et seule cette question peut être étudiée à l'AGE convoquée à cette fin.

9.12.2 L'AGE est convoquée dans les trente (30) jours suivant la présentation de la demande. Un avis fixant le lieu, la date et l'heure de l'AGE est envoyé aux membres au plus tard vingt et un (21) jours avant l'AGE.

#### **9.13 Avis de convocation aux membres**

- 9.13.1 Avis de convocation d'AGA préliminaire : Un avis de convocation d'AGA préliminaire devrait être envoyé aux membres titulaires au moins soixante (60) jours avant l'AGA. L'AGA préliminaire fixe le lieu, la date et l'heure de l'AGE ainsi que la nature générale des points à l'ordre du jour et invite les membres titulaires ou les sections locales à proposer des résolutions, des modifications aux règlements et des points à inscrire à l'ordre du jour.
- 9.13.2 Avis de convocation d'AGA définitif : Un avis de convocation d'AGA définitif est envoyé au plus tard vingt et un (21) jours avant l'AGA, accompagné des documents suivants :
- a) l'ordre du jour;
  - b) les modifications proposées aux règlements, aux lettres patentes ou aux lettres patentes supplémentaires de l'Association;
  - c) les règlements promulgués depuis la dernière AGA;
  - d) les états financiers certifiés de l'Association et le budget pour l'exercice en cours;
  - e) toutes les résolutions devant être dûment présentées à l'AGA;
  - f) une liste de tous les candidats au Conseil;
  - g) le rapport annuel du Conseil portant sur les affaires de l'Association.
- Tous les renseignements susmentionnés sont appelés les « documents de notification définitifs ».
- 9.13.3 Seules les questions devant être examinées à une assemblée générale en vertu de la Loi ou les questions incluses dans les documents de notification définitifs, ou celles qui sont incluses dans les documents de notification envoyés dans le cas d'une AGE (collectivement appelés les « documents de notification ») peuvent faire l'objet d'un vote à une assemblée générale.
- 9.13.4 Toute question qui ne peut faire l'objet d'un vote à une assemblée générale conformément au paragraphe précédent peut être soulevée pour fins de prise en considération dans les affaires nouvelles et peut être renvoyée à une AGE conformément aux alinéas 9.12.1 et 9.12.2.
- 9.13.5 Avis de convocation d'assemblée générale autre qu'une AGA : L'avis de convocation de toute assemblée générale, autre que l'AGA, fixe le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et la nature générale des points à l'ordre du jour. L'avis doit être envoyé au moins vingt et un (21) jours avant la date de l'assemblée à chaque membre titulaire et au vérificateur de l'Association, par courrier affranchi à l'adresse la plus récente du destinataire figurant dans les registres de l'Association.
- 9.13.6 Défaut d'avis : Une assemblée générale peut avoir lieu n'importe quand et n'importe où sans avis de convocation, pourvu que tous les membres titulaires ayant droit de vote à cette assemblée y soient présents, renoncent à un avis de convocation ou autrement consentent à la tenue de cette assemblée.

#### 9.14 **Présidence**

9.14.1 En l'absence du président du Conseil et du vice-président du Conseil, les membres titulaires présents à une assemblée générale peuvent désigner un autre administrateur comme président et, dans le cas où aucun administrateur n'est présent ou tous les administrateurs présents refusent d'assumer la présidence, ils doivent désigner un président parmi eux.

#### 9.15 **Vote des membres**

9.15.1 À moins d'indication contraire dans la loi habilitante ou le présent règlement, toutes les questions proposées pour fins de prise en considération à une assemblée générale sont tranchées à la majorité des suffrages exprimés par les membres titulaires seulement, chacun d'eux ayant droit à une seule voix.

#### 9.16 **Procurations**

9.16.1 Tout membre titulaire ayant droit de vote à une assemblée générale peut, par procuration, nommer une personne – pas nécessairement un membre titulaire – comme son représentant pour assister à l'assemblée et agir de la manière, dans la mesure et selon les pouvoirs établis dans le formulaire de procuration. La procuration, sous forme écrite, est exécutée par le membre titulaire ayant droit de vote ou son avocat autorisé par écrit, et elle devient nulle et sans effet un an suivant la date de son exécution ou à toute date plus hâtive fixée dans la procuration. Le Conseil peut établir de temps à autre le formulaire de procuration, qui doit être inclus dans les documents de notification (les « procurations approuvées par le Conseil »). Les procurations approuvées par le Conseil sont présentées au(x) scrutateur(s) de l'AGA avant l'ouverture de la séance.

Deleted:

Deleted: au président

#### 9.17 **Quorum**

9.17.1 Cent (100) membres titulaires, figurant dans le registre des membres, doivent être présents en personne ou représentés par procuration pour constituer quorum à toute assemblée générale.

#### 9.18 **Ajournements**

9.18.1 Si, pour quelque motif que ce soit, une assemblée générale est ajournée, le Conseil la reporte à une date dans les soixante (60) jours suivant la date de cette assemblée et en donne aux membres titulaires trente (30) jours de préavis du lieu, de la date et de l'heure. Toute question qui aurait pu être traitée à l'assemblée initiale peut être traitée à l'assemblée ajournée. Aucun avis d'ajournement de l'assemblée n'est requis.

### **EXÉCUTION DES DOCUMENTS**

#### 10.1 **Signature des chèques, traites, billets, etc.**

10.1.1 Tous les chèques, traites ou billets à ordre pour le paiement d'argent et toutes les acceptations et lettres de change sont signées par le dirigeant ou les dirigeants ou la

personne ou les personnes et de la manière que le Conseil peut prescrire de temps à autre.

10.1.2 Les fondés de pouvoir sont cautionnés pour une somme ne dépassant pas vingt-cinq mille dollars (25 000 \$). Tous les autres employés de l'Association qui s'occupent des finances ou du contrôle du matériel et des fournitures sont également cautionnés pour la somme que le Conseil fixe. L'Association absorbe le coût de ces cautionnements.

## **10.2 Signature des documents**

10.2.1 Les documents exigeant une signature de l'Association peuvent être signés par le président du Conseil ou le vice-président du Conseil ou par deux (2) administrateurs que le Conseil désigne à cette fin, et tous les documents ainsi signés lient l'Association sans autre autorisation ou formalité. Le Conseil peut, de temps à autre, nommer un ou plusieurs administrateurs ou toute autre personne comme mandataire de l'Association pour la signature de documents en général ou de documents particuliers. Le sceau de l'Association, le cas échéant, est apposé aux documents signés conformément aux dispositions qui précèdent.

## **10.3 Livres et registres**

10.3.1 Le Conseil veille à ce que tous les livres et registres nécessaires soient régulièrement et adéquatement tenus, conformément aux règlements de l'Association ou toute loi applicable.

## **DISPOSITIONS BANCAIRES**

### **11.1 Résolution bancaire**

11.1.1 Le Conseil désigne, par résolution, les dirigeants et les autres personnes autorisés à transiger les affaires bancaires de l'Association et, à moins d'indication contraire, ces mandataires possèdent les pouvoirs suivants :

- a) gérer les comptes financiers de l'Association;
- b) faire signer, tirer, accepter, endosser, négocier, déposer ou transférer tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change et ordres de paiement pour le compte de l'Association;
- c) émettre des reçus et des ordres concernant tout bien de l'Association;
- d) exécuter toute entente relative à toute affaire bancaire et définissant les droits et les pouvoirs des parties contractantes;
- e) autoriser tout dirigeant de la banque à intervenir ou agir d'une certaine manière pour le compte de l'Association afin de faciliter ses affaires bancaires.

## **REGISTRES FINANCIERS**

### **12.1 Registres financiers**

12.1.1 Tous les registres financiers de l'Association sont tenus au bureau national de la manière que les vérificateurs et le Conseil ont approuvée.

## **EXERCICE**

### **13.1 Clôture d'exercice**

13.1.1 L'exercice de l'Association prend fin le dernier jour de décembre ou à toute autre date que le Conseil peut de temps à autre fixer par résolution.

## **RÈGLES DE PROCÉDURE**

### **14.1 Règles de procédure**

14.1.1 À moins d'indication contraire du Conseil, toutes les assemblées de l'Association sont régies par le « *Sturgis Standard Code of Parliamentary Procedure* ».

## **AVIS**

### **15.1 Calcul des délais**

15.1.1 Dans le calcul des délais dans lesquels un avis doit être donné conformément à toute disposition du présent règlement exigeant un nombre précis de jours de préavis de toute assemblée ou autre activité, la date d'envoi de l'avis est, à moins d'indication contraire, incluse.

### **15.2 Omissions et erreurs**

15.2.1 Toute omission accidentelle d'envoyer un avis de convocation d'assemblée du Conseil ou d'assemblée générale, ou le fait pour un administrateur ou un membre titulaire ou le vérificateur de l'Association de ne pas avoir reçu d'avis, ou toute erreur contenue dans un avis mais ne modifiant pas la substance de celui-ci n'invalident aucunement les résolutions adoptées ou les mesures prises à l'assemblée. Tout administrateur ou membre titulaire ou le vérificateur de l'Association peuvent renoncer en tout temps à l'avis de convocation à une assemblée et peuvent ratifier et approuver une ou toutes les mesures prises à cette assemblée.

## **VÉRIFICATEUR**

### **16.1 Nomination annuelle**

16.1.1 Les membres titulaires de l'Association, à chaque AGA, nomment un ou plusieurs vérificateurs (dont aucun n'est administrateur, dirigeant ou employé de l'Association, à moins que la nomination ne soit approuvée par tous les membres titulaires ayant droit de vote) chargés de vérifier les comptes (y compris les états financiers) de l'Association et d'en faire rapport à l'AGA. Le vérificateur ainsi nommé reste en fonction jusqu'à la fin de l'AGA suivante et, s'il n'y a pas d'autre nomination, il reste en fonction jusqu'à ce qu'un successeur lui soit nommé.

## **16.2 Avis d'intention de nommer**

16.2.1 Une personne, autre qu'un vérificateur sortant ne peut être nommée à titre de vérificateur à une AGA à moins qu'un membre titulaire n'ait donné par écrit un avis d'intention de nommer cette personne au poste de vérificateur, conformément au présent règlement, au moins ~~quatorze (14)~~ jours avant la date de l'AGA.

16.2.2 Le Conseil peut pourvoir à toute vacance fortuite au poste de vérificateur, mais, tant que la vacance subsiste, le vérificateur survivant ou en poste, le cas échéant, peut continuer d'agir.

## **16.3 Révocation d'un vérificateur**

16.3.1 Les membres titulaires, par résolution à la majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des suffrages exprimés à une assemblée générale, dont avis d'intention d'adopter une telle résolution a été donné, peuvent révoquer un vérificateur avant l'expiration de son mandat, et ils doivent par vote majoritaire à cette assemblée nommer un autre vérificateur en remplacement pour le reste du mandat.

## **16.4 Rémunération du vérificateur**

16.4.1 La rémunération d'un vérificateur nommé par les membres titulaires est fixée par ceux-ci ou par le Conseil, s'ils y autorisent celui-ci; dans ce dernier cas, la rémunération du vérificateur est fixée par le Conseil.

## **MODIFICATION DES RÈGLEMENTS**

### **17.1 Conditions de modification des règlements**

17.1.1 Les règlements de l'Association peuvent être abrogés, modifiés ou complétés par un règlement adopté à la majorité du Conseil à une assemblée du Conseil et ensuite ratifié par une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des suffrages exprimés à une assemblée générale dûment convoquée aux fins d'examiner ce règlement.

17.1.2 Les corrections d'ordre grammatical, d'orthographe, de ponctuation et de numérotation aux présents règlements qui ne modifient en rien l'intention du règlement visé sont apportées par le directeur exécutif, sous réserve de l'approbation du Conseil.

### **17.2 Conditions additionnelles de modification des règlements**

Deleted: trente

Deleted: 30

Deleted: et en aucun cas après la mise à la poste de l'avis définitif aux membres titulaires

17.2.1 Aucune modification à un règlement n'entre en vigueur à moins que les conditions suivantes soient remplies :

- a) le projet de modification est livré au bureau national de l'Association au moins cinquante (50) jours avant la date de toute assemblée générale;
- b) l'Association avise chaque membre titulaire ayant droit de vote du projet de modification dans les vingt et un (21) jours précédant la date de l'assemblée générale;
- c) les règlements révisés sont enregistrés conformément à la loi habilitante.

## **DISSOLUTION**

### **18.1 Dissolution**

18.1.1 Toute résolution proposant la dissolution de l'Association doit porter clairement la date de dissolution.

18.1.2 Toute fusion avec une autre organisation sera réputée entraîner la dissolution de l'Association. La date de dissolution sera la date d'effet de la fusion ou une autre date fixée par le Ministère.

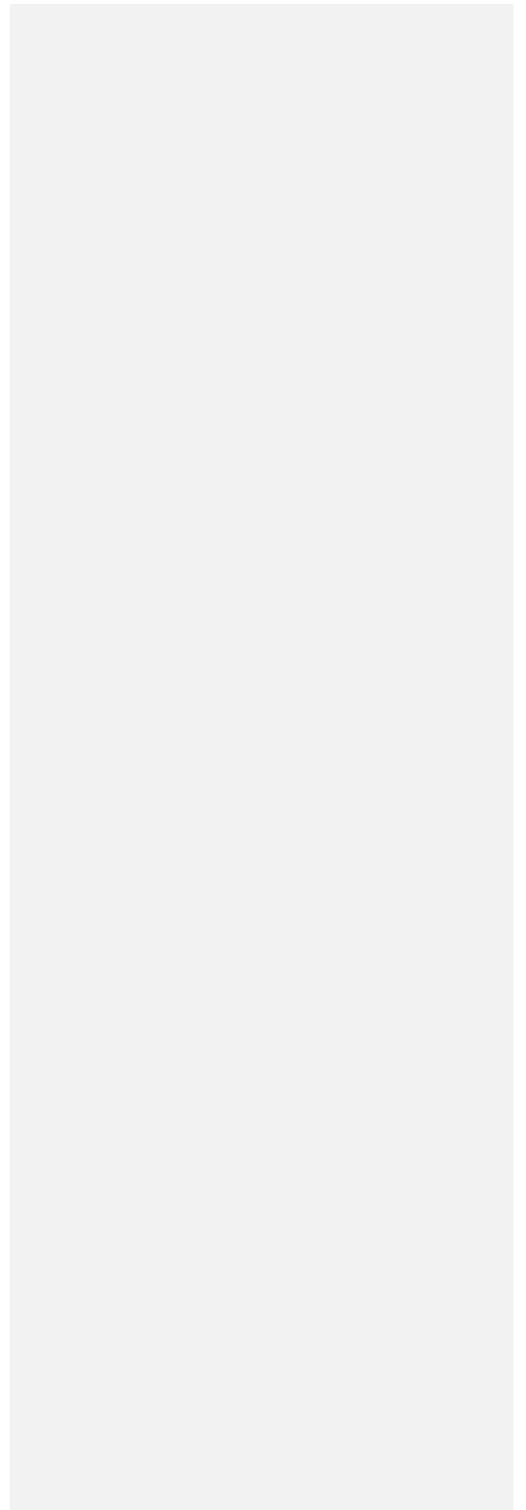
18.1.3 La perte des droits de l'Association d'agir à titre d'agent négociateur pour tous les membres titulaires sera réputée entraîner la dissolution de l'Association. La date de dissolution sera la date d'effet de la perte de ces droits de négociation collective ou une autre date fixée par le Ministère.

18.1.4 L'Association pourra se dissoudre et présenter une demande d'abandon de sa charte si elle convainc le Ministère qu'elle n'a aucun actif et que, si elle en possédait immédiatement avant la demande d'autorisation d'abandonner sa charte, cet actif a été partagé proportionnellement entre ses membres titulaires, et :

- a) qu'elle n'a ni dettes, ni engagements, ni autres obligations, ou
- b) qu'il a dûment été pourvu aux dettes, aux engagements ou aux autres obligations de l'Association ou qu'ils sont protégés, ou que les créanciers de l'Association ou les autres personnes qui possèdent des intérêts dans ces dettes, engagements ou autres obligations consentent; et
- c) que l'Association a donné avis qu'elle demande l'autorisation d'abandonner sa charge en publiant cet avis une fois dans la *Gazette du Canada* et une fois dans un journal publié dans la localité où l'Association a son siège social ou aussi près que possible de cette localité.

18.1.5 Le Conseil respecte tous les engagements financiers de l'Association qui existent ou qui surviennent après la dissolution, avant de partager l'argent ou l'actif entre les membres titulaires. Une fois que tous les engagements financiers ont été respectés, le solde de l'argent/actif est remis à tout membre titulaire qui a été en règle pour une période ininterrompue de cinq (5) ans avant la date de dissolution ou, si l'Association

n'a pas été l'agent négociateur du membre titulaire pour au moins cinq (5) ans, au membre titulaire en règle depuis que l'Association est devenue l'agent négociateur de ce membre titulaire. La répartition se fait par versement en espèces individuel.



Est établi un Comité des finances, composé d'au moins trois (3) membres titulaires nommé par le Conseil. Sous réserve de directives de la part du Conseil, le Comité des finances assure le contrôle des registres et des comptes financiers de l'Association. Le Comité des finances veille à ce que les comptes de l'Association soient vérifiés, que des registres financiers soient conservés conformément aux exigences de la Loi et qu'un budget soit établi pour fins de présentation aux membres titulaires à l'AGA. Le Comité des finances examine toutes les dépenses et tous les biens et exigibilités et il consulte le Conseil pour établir les contrôles budgétaires et financiers qui doivent être inclus dans le guide des politiques de l'Association et régir celle-ci. Le Comité des finances prend dûment en considération les critères susmentionnés et il propose au Conseil le placement de fonds de l'Association qui ne sont pas nécessaires pour les dépenses normales de l'Association, en vue de produire le maximum de recettes pour l'Association, mais toujours sous réserve des contrôles établis dans le guide des politiques de l'Association.

Le Comité des finances est présidé par un membre du Conseil qui assiste à l'AGA pour présenter le rapport sur la situation financière de l'Association.